

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1987

24 septembre 2010

### SOMMAIRE

<b>A+ Consulting S.A.</b> .....	<b>95364</b>	<b>Investeringer Danmark S.à r.l.</b> .....	<b>95356</b>
<b>Agence Générale Deckenbrunnen Sàrl</b> ...	<b>95363</b>	<b>Investors Guild S.A.</b> .....	<b>95368</b>
<b>Agence Générale Deckenbrunnen Sàrl</b> ...	<b>95353</b>	<b>Investrand Investments II S.à r.l.</b> .....	<b>95362</b>
<b>Arborescence Investment</b> .....	<b>95354</b>	<b>Investrand Investments I S.à r.l.</b> .....	<b>95361</b>
<b>Caetano S.à r.l.</b> .....	<b>95350</b>	<b>Iris St Michael S.A.</b> .....	<b>95369</b>
<b>Cargolux Airlines International S.A.</b> .....	<b>95370</b>	<b>JLS Transactions S.A.</b> .....	<b>95347</b>
<b>Carloc s.à r.l.</b> .....	<b>95353</b>	<b>Jorissa S.A.</b> .....	<b>95369</b>
<b>Cobelfret S.A.</b> .....	<b>95354</b>	<b>Juliet's Bakehouse S.à r.l.</b> .....	<b>95369</b>
<b>Defi3 Alpha Lux</b> .....	<b>95354</b>	<b>Karisthma Capital S.A.</b> .....	<b>95370</b>
<b>Dossen Finance S.à r.l.</b> .....	<b>95356</b>	<b>Kléber Luxembourg Holding S.à r.l.</b> .....	<b>95370</b>
<b>Eltrona Imagin S.A.</b> .....	<b>95330</b>	<b>Kolff Investments II S.à r.l.</b> .....	<b>95370</b>
<b>EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>95348</b>	<b>Kolff Investments I S.à r.l.</b> .....	<b>95370</b>
<b>Euronav Luxembourg S.A.</b> .....	<b>95368</b>	<b>Kraton Polymers Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>95372</b>
<b>First Avenue S.A.</b> .....	<b>95355</b>	<b>LeClair S.A.</b> .....	<b>95372</b>
<b>Food Marketing International S.A.</b> .....	<b>95352</b>	<b>Les Combes Investments S.A.</b> .....	<b>95376</b>
<b>Good Luck Investments S.A.</b> .....	<b>95362</b>	<b>LFPE S.C.A. SICAR</b> .....	<b>95347</b>
<b>Harsco Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>95352</b>	<b>LSF5 Lux Investments S.à r.l.</b> .....	<b>95376</b>
<b>Hymmostar S.A.</b> .....	<b>95349</b>	<b>LSF6 Lux Investments II S.à r.l.</b> .....	<b>95376</b>
<b>IdB Holdings</b> .....	<b>95355</b>	<b>MAN Finance and Holding S.à r.l.</b> .....	<b>95348</b>
<b>Immobinvest S.A.</b> .....	<b>95346</b>	<b>MCP III Investment S.à r.l.</b> .....	<b>95355</b>
<b>IMMO VANSTAR Luxembourg S.A.</b> .....	<b>95362</b>	<b>Meritalia Europe S.A.</b> .....	<b>95348</b>
<b>Imtex S.A.</b> .....	<b>95362</b>	<b>MSREF Turque S.à r.l.</b> .....	<b>95372</b>
<b>Incovest S.A.</b> .....	<b>95363</b>	<b>Multistar Fund Sicav-SIF</b> .....	<b>95369</b>
<b>Incovest S.A. SPF</b> .....	<b>95363</b>	<b>Rika Finances</b> .....	<b>95353</b>
<b>ING LPFE Soparfi A S.à r.l.</b> .....	<b>95364</b>	<b>SU General Partner S.A.</b> .....	<b>95349</b>
<b>Inter Cuisine S.à r.l.</b> .....	<b>95368</b>	<b>Trevest S.A.</b> .....	<b>95353</b>
<b>International Retail Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>95345</b>	<b>Valfrais-Lux S.A.</b> .....	<b>95350</b>
<b>Interpal Holding S.A.</b> .....	<b>95368</b>	<b>Vistra Fund Services S.à r.l.</b> .....	<b>95349</b>
<b>Interpal Holding S.A.</b> .....	<b>95368</b>	<b>VISTRA (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>95352</b>
		<b>Vizzion Participations SICAR, SCA</b> .....	<b>95350</b>

**Eltrona Imagin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 4-8, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 155.438.

*Proposal for the contribution of a branch of activities (the contribution proposal)*

The board of directors of the Contributor resolved by board resolutions dated 15 September 2010 to adopt this Contribution Proposal, to make the Contribution as set forth in this Contribution Proposal, in accordance with Belgian law, and to submit it, in accordance with Luxembourg law, to its shareholders for approval.

The sole director of the Contributor also resolved in his resolutions dated 15 September 2010 to adopt this Contribution Proposal, to make the Contribution as set forth in this Contribution Proposal and to submit it to its shareholder for approval, in accordance with Luxembourg law.

Pursuant to the terms of this Contribution Proposal, the Contributor shall contribute its Luxembourg cable TV business (the Cable TV Business) that it has been conducting via its Luxembourg branch, established at 16, Zone Industrielle Breedewues, L-1259 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.387 (the Branch), and comprising all the assets and liabilities related to such activities, notably, without limitation, as further set out in point (b) below (the Branch of Activities), to the Contributor, in consideration for the issuance of 9,000,000 shares, without nominal value, to be issued and allotted by the Contributor to the Contributor on 2 November 2010 with effect on the Effective Date (as defined below) at the occasion of a share capital increase of the Contributor by an amount of EUR 9,000,000 with the possibility of a true up of up to EUR 1,000,000 to be recorded (subject to the realisation of certain conditions) on the basis of a shareholder resolution of the Contributor by an increase of the value of the intangible assets and a corresponding increase of the premium or similar reserve on or about 30 June 2011. The Branch of Activities constitutes a whole which, from a technical and organizational point of view, carries out an autonomous and independent activity and is able to operate on its own.

This Contribution Proposal shall be based on a balance sheet as at 30 September 2010 comprising the Branch of Activities to be drawn up by the Contributor (the Contribution Accounts) but take into account any changes occurring in October 2010.

The terms of this Contribution Proposal are, in accordance with Luxembourg law, subject to (i) the approval of the extraordinary meeting of the shareholders of the Contributor scheduled for 25 October 2010 and (ii) the approval of the sole shareholder of the Contributor scheduled for 2 November 2010.

On 2 November 2010, but with effect as from 1 November 2010, 0:01 a.m., or at any later date decided by the extraordinary meeting of the shareholders of the Contributor and the sole shareholder of the Contributor (the Effective Date), subject to the prior approval of the extraordinary meeting of the shareholders of the Contributor and the sole shareholder of the Contributor in accordance with Luxembourg law, the whole Branch of Activities, and in particular all the assets and liabilities related to the Branch of Activities, notably, without limitation, as further set out in point (b) below, will be transferred ipso jure and without dissolution by the Contributor to the Contributor, in accordance with article 763 of the Belgian Company Code (the BCC) and article 308bis-3 of the Luxembourg company act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the LCA).

This Contribution Proposal is subject to articles 760 to 769 of the BCC and to the rules applicable to demergers as provided for in articles 285 to 308 and article 308bis-3, with the exception of article 303, of the LCA.

The transfer of the Branch of Activities benefits from the exemption of proportionate registration duties and will be subject to a fixed registration duty of EUR 75.

*(a) Presentation of the companies*

- The Contributor, Nokia Siemens Networks NV, is a naamloze vennootschap (public limited liability company), duly incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Atealaan 34, 2200 Herentals, Belgium, registered in the Turnhout Register of Legal Entities under number 0883.102.846, with, amongst others, a Luxembourg branch, established at 16 Zone Industrielle Breedewues, L-1259 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.387.

The corporate object of the Contributor is the following:

"De vennootschap heeft tot doel:

a) De fabricage en de commercialisering van, de handel in, de in- en uitvoer van, de installatie, de montage, het onderhoud, de herstelling, de distributie en de opslag van industriële, elektrische en andere producten, meet- en controle-instrumenten, machines op het gebied van de telecommunicatie, databeheer en -transmissie en aanverwante technieken ten behoeve van directe en indirecte netwerkoperatoren, inclusief de toepassingen ervan, onderzoek- en ontwikkelingswerk, consulting en technische dienstverlening en de ontwikkeling van software in alle voormelde gebieden; de exploitatie of het beheer van telecommunicatienetwerken voor eigen behoeften of voor behoeften van derden en het verrichten van activiteiten als systeemintegrator;

b) de fabricage en de commercialisering van goederen die voor de gefabriceerde en gecommmercialiseerde producten als toebehoren of hulpmateriaal dienst doen;

c) het leveren van diensten van beheer die verband houden met de telecommunicatie, databeheer en transmissie en aanverwante technieken en dit in de ruimste zin van het woord;

d) alle bijkomende of daarmee verbonden ondernemingen en verrichtingen;

Zij zal alle installaties en fabrieken mogen oprichten, alle apparaten met betrekking tot haar nijverheid of handel kopen en verkopen, alle roerende en onroerende goederen verwerven, huren, omruilen of oprichten en alle intellectuele rechten en industriële en commerciële eigendom uitbaten.

Zij is gerechtigd alle roerende of onroerende, commerciële, financiële of industriële verrichtingen te doen die rechtstreeks of onrechtstreeks met het doel verband kunnen houden, of van aard zouden zijn de verwezenlijking ervan te vergemakkelijken of te bevorderen.

Zij zal alle brevetten of licenties mogen verwerven, afstaan of exploiteren.

Zij mag deelnemen, hetzij voor haar eigen rekening, hetzij voor rekening van derden, hetzij in participatie, in alle financiële, industriële of commerciële en maritieme verrichtingen en openbare werken, verrichtingen doen met alle gouvernementele, provinciale of gemeentelijke overheden, met vennootschappen of particulieren, alle roerende en onroerende waarden aankopen en vervreemden;

De vennootschap kan samenwerken met, deelnemen in, of op gelijk welke wijze, rechtstreeks of onrechtstreeks, belangen nemen in andere ondernemingen in België of het buitenland en/of bijkantoren oprichten in België of het buitenland. Zij mag door middel van afstand, inbreng, fusie, deelneming, financiële tussenkomst, aankoop van aandelen, deelbewijzen en obligaties of op elke andere wijze belang nemen in alle ondernemingen in binnen- en buitenland waarvan het voorwerp identiek is aan, gelijkaardig of samenhangend is met het hare, vatbaar is om afzet voor haar producten en diensten te verschaffen of grondstoffen te leveren die noodzakelijk zijn voor haar exploitatie of van aard is de verwezenlijking van haar maatschappelijk doel te bevorderen of te vergemakkelijken.

De vennootschap kan zowel tot waarborg van eigen verbintenissen als tot waarborg van verbintenissen van derden borg en zakelijke en persoonlijke zekerheden stellen, onder meer door haar goederen in hypotheek of in pond te geven, inclusief de eigen handelszaak.

De vennootschap kan assistentie en advies verlenen aan andere vennootschappen van de groep;

De vennootschap heeft alsnog tot doel het voeren van het beheer en de directie van andere vennootschappen en/of bedrijven, alsook de uitoefening van de functies van bestuurder of vereffenaar van andere vennootschappen.

Voorgaande opsomming is verklarend en niet beperkend."

- The Contributtee, Eltrona Imagin S.A., is a société anonyme (public limited liability company), duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 4-8, rue de l'Académie, L-1212 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155438.

The corporate object of the Contributtee is the following:

La société a pour objet la construction et l'exploitation soit pour elle-même, soit pour compte de tiers d'antennes individuelles et collectives et de réseaux de câbles aux fins de distribution d'émissions de radiodiffusion sonore, de télévision en noir et blanc et en couleur, y compris celles qui sont diffusées par satellites de radiodiffusion directe, reçues par tous moyens de télécommunication.

Elle pourra distribuer par câbles, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, toutes espèces d'émissions et productions cinématographiques produites, par elle-même ou par d'autres organismes de production privés ou officiels, luxembourgeois ou étrangers.

Elle pourra également acheter et vendre, louer et, plus généralement, exploiter tous procédés ou appareils réalisant son objet social et tous matériels, licences, procédés, laboratoires, ateliers, studios, maison de commerce se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Elle pourra en outre exercer le commerce en gros et en détail d'appareils électriques, radios, télévisions et appareils optiques et photographiques, phonographiques et d'appareils de prise de son.

Elle pourra étudier, mettre au point et exploiter toutes activités se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toute autre manière à toute entreprise, association ou société ayant un objet social analogue ou connexe ou pouvant en faciliter la réalisation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et en général faire toutes opérations industrielles commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.

Elle pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société.

*(b) Transfer of the Branch of Activities*

The transfer consists of a branch of activities within the meaning of article 308bis-3 of the LCA and article 680 of the BCC, i.e. the Branch of Activities comprising the Cable TV Business of the Contributor, which is reflected in the Contribution Accounts, consisting notably, without limitation, of:

- all the assets and properties related to the Cable TV Business of the Contributor (including, for the avoidance of doubt, and without limitation, the assets listed in Annex 1) to the extent such assets and properties are owned by or are otherwise reflected in the Contribution Accounts, including for the avoidance of doubt the part of the provisions for risks in the books of the Contributor's Branch which are related to the assets and liabilities related to the Cable TV Business, together with any and all accounts receivable, causes of action, rights of set-off, proceeds, products and other claims and rights relating to or otherwise arising out of the foregoing, to the exclusion of the excluded assets listed in Annex 1 (the Assets);

- all of the past, present or future liabilities and obligations related to the Cable TV Business of the Contributor (including, for the avoidance of doubt, and without limitation, the liabilities listed in Annex 1), whether or not accrued or fixed, absolute or contingent, determined or determinable, relating to, arising out of or otherwise incurred in connection with the Cable TV Business of the Contributor, to the exclusion of the excluded liabilities listed in Annex 1 (the Liabilities);

- all the existing contracts related to the Cable TV Business which the Contributor, whether or not acting through its Branch, is a party to (including, for the avoidance of doubt, the contracts listed in Annex 1); and

- the rights and obligations under the employment contracts entered into by the Contributor, whether or not acting through its Branch, and the employees employed in the Cable TV Business as listed exhaustively in Annex 1; and

- The Branch of Activities comprises no immovable property.

*(c) Legal effect of the transfer of the Branch of Activities*

On the Effective Date and subject to the approval of the transfer of the Branch of Activities, as described in this Contribution Proposal in accordance with Luxembourg law, by both the extraordinary general meeting of shareholders of the Contributor and the Contributor's sole shareholder, the Branch of Activities and in particular all the assets and liabilities related to the Branch of Activities, notably, without limitation, as further set out in point (b) above, will be transferred ipso jure and without dissolution to the Contributor, in accordance with article 763 of the BCC and article 308bis-3 of the LCA and in accordance with this Contribution Proposal.

From the Effective Date and under the same above conditions, all rights and obligations of the Branch of Activities towards third parties will be taken over by the Contributor and the Contributor will assume all the liabilities and payment obligations of the Branch of Activities as its own.

*(d) Consideration for the contribution of the Branch of Activities and date of right to a share in the profits*

The Branch of Activities will be contributed to the Contributor in consideration for the issuance to the Contributor of 9,000,000 shares without nominal value, to be issued by the Contributor on 2 November 2010 by resolution of the Contributor's sole shareholder.

The delivery of the shares will be made by registration of the Contributor into the shareholder's register of the Contributor on the Effective Date.

The issued shares shall give right to a share in the profits of the Contributor as from 1 November 2010. No special rights are attached to the shares.

*(e) Effective date of the transfer of the Branch of Activities from an accounting and tax point of view*

From an accounting and tax perspective, the transfer of the Branch of Activities will be considered as effective as of 1 November 2010 at 0.01 a.m.

*(f) Particular advantages*

Neither the shareholders of the Contributor nor the sole shareholder of the Contributor shall be granted special rights (within the meaning of article 289, §2, g) of the LCA) and there are no holders of securities other than the shares.

No particular advantages will be granted to the directors or to the auditors of the Contributor or the Contributor in relation and as a consequence of the contribution of the Branch of Activities.

*(g) Special Reports*

An independent auditor's report will be prepared in accordance with article 26-1 of the LCA to value the contribution in kind (the Report), but no board report or independent experts' report will be established as permitted by article 296 of the LCA, given that all shareholders of the Contributor and the sole shareholder of the Contributor shall be asked to waive the application of articles 293, 294 paragraph (1), (2) and (4) and 295 paragraph (1) c), d) and e) of the LCA.

*(h) Consultation of documentation*

The following documents are made available free of charge to the shareholders of the Contributor and the Contributor at the registered office of the Contributor and the Contributor at least one month prior to the general meeting of shareholders of the Contributor and the resolutions to be passed by the sole shareholder of the Contributor:

(i) the Contribution Proposal;

(ii) a balance sheet as at 30 June 2010;

(iii) a draft of the Report; and

(iv) the annual statutory accounts of the Contributor for 2007, 2008 and 2009 as approved by the general meeting of the shareholders of the Contributor including the corresponding auditor's reports (except for 2007) and the annual management reports of the Contributor for 2007, 2008 and 2009.

At least six (6) weeks ahead of the taking into effect of the transfer of the Branch of Activities, the present Contribution Proposal will be (i) filed with the clerk's office of the Commercial Court of Turnhout in accordance with article 760 §3 of the BCC and (ii) filed with the Luxembourg trade and company register and published in the Luxembourg official gazette in accordance with article 290 of the LCA.

In the Grand Duchy of Luxembourg, the English version of the Contribution Proposal is followed by a French and a Dutch translation. In case of discrepancy between the English, the French and the Dutch text, the English will prevail.

In Belgium, the Dutch version of the Contribution Proposal is followed by a French and an English translation. In case of discrepancy between the English, the French and the Dutch text, the Dutch will prevail.

This Contribution Proposal has been signed by the Contributor and the Contributor on 15 September 2010 in six (6) originals.

The Contributor acknowledges to have received three (3) originals. The Contributor acknowledges to have received three (3) originals.

## Annex 1

**1. Assets.** Other than the excluded assets as referred to below, the following assets are part of the Cable TV Business as transferred to the Contributor:

- All rights and obligations of the Contributor as to the "Imagin" activities in Luxembourg, notably under any cooperation agreement between the Contributor and Eltrona Interdiffusion S.A., all of the "Imagin" activities, rights and names including the domain name (imagin.lu), which on the Effective Date are owned or used by the Contributor in Luxembourg, including all existing commitments and agreements to the "Imagin" co-owner and "Imagin" suppliers and content providers;
- The Cable TV networks owned by the Contributor (fibre optics and coaxial networks) in Luxembourg on the Effective Date;
- Concessions of managed Cable TV networks in Luxembourg in favour of the Contributor in place on the Effective Date;
- All stocks related to the Cable TV Business owned by the Contributor on the Effective Date;
- All working tools, including without limitation all measuring instruments, related to the Cable TV Business owned by the Contributor on the Effective Date;
- Any other assets (if any) exclusively or predominantly used by the Contributor within the Cable TV Business owned by the Contributor on the Effective Date.
- The IT hardware (including mobile phones and personal computers of the staff set out in item 2. here below) as exclusively or predominantly used in relation with the Cable TV Business and owned by the Contributor on the Effective Date.

### EXCLUDED ASSETS:

The following assets are expressly excluded from the Assets transferred to the Contributor under the transfer of the Branch of Activities:

- Any cash, credit note or receivable (other than receivables from the subscribers, related to and generated by the Cable TV Business as conducted by the Contributor before the Effective Date);
- The HEAT Server;
- All assets held on the bank accounts exclusively or partly used by the Contributor for the Cable TV Business;
- Personal computer related licenses such as Windows etc.

**2. Staff.** The Contributor's employees set out below:

Berlo Sascha  
Bernardo José  
Casel Pascal  
Dusseldorf Cédric  
Ettinger Ronald  
Feidt Sonja  
Finke Antoine  
Freilinger Paul  
Mancini Massimo  
Metzger Dirk  
Meyrer Romain

Sabus Claude  
Steffen Monique  
Spiewak Nico  
Christophe Denis  
Waxweiler Serge

all dedicated by the Contributor to the Cable TV Business until the Effective Date are part of the Cable TV Business as transferred to the Contributor, including their labour contracts, (the Employees).

For the avoidance of doubt any unpaid payments as well as contingent liabilities related to holiday owed by the Contributor, pension fund imbalances and unfunded pension plans as well as other entitlements (if any) of the Employees that relate to the period prior to the Effective Date, if any, are not transferred to the Contributor.

**3. Contracts and Contractual rights and Obligations.** Other than the excluded contractual arrangements as referred to below, the following contracts and all rights and obligations of the Contributor under said contracts are part of the Cable TV Business as transferred to the Contributor:

- The cooperation agreement between the Contributor and Eltrona Interdiffusion S.A. regarding the "Imagin" activities;
- The end-user contracts (network subscribers) of Cable TV networks owned by the Contributor in Luxembourg which the Contributor is a party to on the Effective Date;
- The contracts of concessions of Cable TV networks in Luxembourg which the Contributor is a party to on the Effective Date;
- The managed services contracts regarding Cable TV networks in Luxembourg contractually managed by the Contributor which the Contributor is a party to on the Effective Date;
- All contracts with suppliers related to the Cable TV Business which the Contributor is a party to on the Effective Date;
- All lease agreements for the service cars related to the Cable TV Business or put at the disposal of the Employees leased by the Contributor on the Effective Date;
- The contracts for call centre services related to the Cable TV Business, which the Contributor is a party to on the Effective Date.

#### EXCLUDED CONTRACTUAL ARRANGEMENTS:

The following contracts and all rights and obligations of the Contributor under said contracts are expressly excluded from the Assets and Liabilities transferred to the Contributor under the transfer of the Branch of Activities:

- A share purchase agreement dated 15 September 2010 between Eltrona Interdiffusion S.A., the Contributor and the Contributor (the SPA);
- The IT support service agreements, including the HEAT support agreement;
- All software licenses including those related to HEAT;
- All mobile phone plans subscribed by the Contributor on or before the Effective Date.

#### 4. Liabilities.

The following liabilities are part of the Cable TV Business as transferred to the Contributor:

- All liabilities duly booked or accounted for in the unaudited balance sheet of the Contributor based on LUX GAAP in respect of the Cable TV Business only, as of 30 September 2010 subject to any variations which occur between 30 September 2010 and the Effective Date;

- All liabilities in respect of the intellectual property dues (if any) for TV programme licences, music rights or other copyrights;
- All liabilities, if any, under managed networks contracts that have been prematurely terminated before the Effective Date;

- Any sums that fall due in respect of works relating to the projects (i) in respect of the Bettembourg network, the project located at rue du Curé / rue des Prés, (ii) in respect of the Hagen network, the project located at rue de Steinfort (Modif), (iii) in respect of the Wiltz network, the project located at Roullingen-Pommerlach, (iv) in respect of the Bettembourg network, the project located at rue Sigefroi and (v) in respect of the ACCN network, the project located at Verlorenkost and which are in excess of the sum up to EUR 250,000 that the Contributor has agreed to pay in accordance with the SPA.

#### *Projet d'apport de branche d'activités*

Nokia Siemens Networks NV, Naamloze Vennootschap  
Siège social: Atealaan 34, 2200 Herentals, Belgium  
Registre de Commerce (Turnhout) 0883.102.846  
VAT BE0883.102.846  
(l'Apporteur)  
Eltrona Imagin S.A., Société Anonyme



Siège social: 4-8, rue de l'Acierie, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 155438  
(le Bénéficiaire de l'Apport)

*Projet d'apport d'une branche d'activités (le projet d'apport)*

Le conseil d'administration de l'Apporteur a décidé par des résolutions datées du 15 septembre 2010 d'adopter ce Projet d'Apport, pour réaliser l'Apport tel que défini dans ce Projet d'Apport, en accord avec la législation belge, et de la soumettre, en accord avec la législation luxembourgeoise, à l'approbation des ses actionnaires.

Le conseil d'administration du Bénéficiaire de l'Apport a aussi décidé par des résolutions datées du 15 septembre 2010 d'adopter ce Projet d'Apport, pour réaliser l'Apport tel que défini dans ce Projet et de la soumettre, en accord avec la législation luxembourgeoise, à l'approbation de son actionnaire.

Conformément aux termes de ce Projet d'Apport, l'Apporteur apportera sa branche luxembourgeoise de télévision par câble (la Branche Télévision par Câble) qu'il conduit depuis sa succursale luxembourgeoise, établie au 16 Zone Industrielle Breedewues, L-1259 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.387 (la Succursale), et comprenant tous les actifs et passifs en relation avec ces activités, notamment et sans limitation, tels que décrits au point (b) ci-après (la Branche d'Activités), au Bénéficiaire de l'Apport, en échange de l'émission de 9.000.000 actions, sans valeur nominale, devant être émises et allouées par le Bénéficiaire de l'Apport en faveur de l'Apporteur le 2 novembre 2010 avec effet à la Date d'Effet (telle que définie ci-après) à l'occasion d'une augmentation de capital du Bénéficiaire de l'Apport d'un montant de 9.000.000 EUR avec la possibilité d'un ajustement jusqu'à un montant maximum de 1.000.000 EUR qui devra être enregistré (soumis à la réalisation de certaines conditions) sur la base d'une résolution d'associé du Bénéficiaire de l'Apport par l'augmentation de la valeur des actifs incorporels et une augmentation équivalente de la prime ou réserve similaire en date du ou vers le 30 juin 2011. La Branche d'Activités constitue un tout qui d'un point de vue technique et organisationnel produit une activité autonome et indépendante et peut fonctionner par elle-même.

Ce Projet d'Apport sera basé sur un bilan au 30 septembre 2010 comprenant la Branche d'Activités devant être produite par l'Apporteur (les Comptes d'Apport) qui prendra en considération tous les changements qui surviendront en octobre 2010.

Les termes de ce Projet d'Apport sont, conformément à la législation luxembourgeoise, sujet (i) à l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'Apporteur prévue le 25 octobre 2010 et (ii) à l'approbation par l'actionnaire unique du Bénéficiaire de l'Apport devant se tenir le 2 novembre 2010.

Le 2 novembre 2010, mais avec effet au 1 novembre 2010, 0:01 (minuit et une minute), ou à toute autre date décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'Apporteur et l'actionnaire unique du Bénéficiaire de l'Apport (la Date d'Effet), sujet à l'approbation préalable par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'Apporteur et l'actionnaire unique du Bénéficiaire de l'Apport en accord avec la législation luxembourgeoise, la totalité de la Branche d'Activités, et en particulier tous les actifs et passifs reliés à la Branche d'Activités, notamment et sans limitation, tels que décrits au point (b) ci-après, seront transférés ipso jure et sans dissolution par l'Apporteur au Bénéficiaire de l'Apport, en accord avec l'article 763 du Code des sociétés belge (le CSB) et l'article 308bis-3 de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la LSC).

Le Projet d'Apport est soumis aux articles 760 à 769 du CSB et aux règles applicables aux scissions telles qu'elles apparaissent dans les articles 285 à 308 et l'article 308bis-3, à l'exception de l'article 303, de la LSC.

Le transfert de la Branche d'Activités bénéficie de l'exemption des droits proportionnels d'enregistrement et sera assujéti à un droit d'enregistrement fixe de 75 EUR.

*(a) Présentation des sociétés*

- L'Apporteur, Nokia Siemens Networks NV, est une naamloze vennootschap (société anonyme), dûment constituée et existant selon les lois belges, ayant son siège social au Atealaan 34, 2200 Herentals, Belgique, enregistrée au Registre des Personnes Morales de Turnhout sous le numéro 0883.102.846, avec, entre autres, une succursale luxembourgeoise établie au 16 Zone Industrielle Breedewues, L-1259 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.387.

L'objet social de l'Apporteur est le suivant:

"a) La fabrication et la commercialisation de, le commerce en, l'importation et l'exportation de, l'installation, le montage, l'entretien, la réparation, la distribution et le stockage de produits industriels, électriques et autres, d'instruments de mesure et de contrôle et de machines dans le domaine de la télécommunication, de la gestion et de la transmission de données et de techniques apparentées au profit d'opérateurs de réseaux directs et indirects, y compris leurs applications, le travail de développement et de recherche, la consultance et la prestation de services techniques et de développement de software dans tous les secteurs précités; l'exploitation ou la gestion des réseaux de télécommunication pour ses propres besoins ou pour les besoins de tiers et l'accomplissement d'activités en qualité d'intégrateur de système.

b) la fabrication et la commercialisation de biens qui servent d'accessoires ou d'auxiliaires aux produits fabriqués et commercialisés.

c) la fourniture de services de gestion en relation avec les domaines de la télécommunication, la gestion et la transmission de données et les techniques liés et ce dans le sens le plus large des termes.

d) toutes les entreprises et transactions additionnelles ou liées.

Elle pourra édifier toutes installations et usines, vendre et acheter tous appareils en rapport avec son activité industrielle ou commerciale, acquérir, louer, échanger ou édifier tous biens meubles et immeubles, et exploiter tous droits de propriété intellectuelle, industrielle et commerciale.

Elle est fondée à accomplir toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être directement ou indirectement en relation avec l'objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou à en promouvoir la réalisation.

Elle pourra acquérir, céder ou exploiter tous brevets ou licences.

Elle peut participer, soit pour son propre compte, soit pour compte de tiers, au moyen de prise de participations, à toutes opérations financières, industrielles, commerciales et maritimes, à tous travaux publics, effectuer des opérations avec les institutions gouvernementales, provinciales ou communales, des sociétés ou des particuliers; acquérir et vendre toutes valeurs mobilières ou immobilières.

La société peut collaborer avec, participer à, ou prendre de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, des intérêts dans d'autres entreprises en Belgique ou à l'étranger. Elle peut, par le moyen de renonciation, d'apport, de fusion, de participation, d'intervention financière, d'achat d'actions, de parts bénéficiaires ou d'obligations, ou de toute autre façon, prendre des intérêts dans toutes entreprises en Belgique ou à l'étranger dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien, qui soit susceptible d'ouvrir des débouchés pour ses produits et services ou de fournir des matières premières qui sont nécessaires à son exploitation ou qui seraient de nature à faciliter ou à promouvoir la réalisation de son objet social.

La société peut, tant en garantie de ses propres engagements qu'en garantie d'engagements de tiers, constituer une caution et des sûretés personnelles et réelles, entre autres en hypothéquant ses biens ou en les mettant en gage, son propre fonds de commerce y compris.

La société peut fournir assistance et conseils aux autres sociétés du groupe.

La société a également pour objet la prise en charge de la gestion et de la direction d'autres sociétés et/ou entreprises, ainsi que l'exercice de fonctions d'administrateur ou de liquidateur d'autres sociétés.

L'énumération précitée est déclarative et non limitative."

Le Bénéficiaire de l'Apport, Eltrona Imagin S.A., est une société anonyme dûment constituée et existant selon les lois du Luxembourg ayant son siège social au 4-8, rue de l'Acierie, L-1212 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155438.

L'objet social du Bénéficiaire de l'Apport est le suivant:

"La société a pour objet la construction et l'exploitation soit pour elle-même, soit pour compte de tiers d'antennes individuelles et collectives et de réseaux de câbles aux fins de distribution d'émissions de radiodiffusion sonore, de télévision en noir et blanc et en couleur, y compris celles qui sont diffusées par satellites de radiodiffusion directe, reçues par tous moyens de télécommunication.

Elle pourra distribuer par câbles, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, toutes espèces d'émissions et productions cinématographiques produites, par elle-même ou par d'autres organismes de production privés ou officiels, luxembourgeois ou étrangers.

Elle pourra également acheter et vendre, louer et, plus généralement, exploiter tous procédés ou appareils réalisant son objet social et tous matériels, licences, procédés, laboratoires, ateliers, studios, maison de commerce se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Elle pourra en outre exercer le commerce en gros et en détail d'appareils électriques, radios, télévisions et appareils optiques et photographiques, phonographiques et d'appareils de prise de son.

Elle pourra étudier, mettre au point et exploiter toutes activités se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toute autre manière à toute entreprise, association ou société ayant un objet social analogue ou connexe ou pouvant en faciliter la réalisation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et en général faire toutes opérations industrielles» commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.

Elle pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société."

*(b) Transfert de la Branche d'Activités*

Le transfert se compose d'une branche d'activités telle que définie par l'article 308bis-3 de la LSC et l'article 680 du CSB, c'est à dire la Branche d'Activités comprenant la Branche Télévision par Câble de l'Apporteur qui est reflétée dans les Comptes d'Apport, constituée notamment, sans limitation, de:



- tous les actifs et propriétés en relation avec la Branche Télévision par Câble de l'Apporteur (incluant, afin d'éviter tout doute, et sans limitation, les actifs listés dans l'Annexe 1) pour autant que ces actifs et propriétés soient détenus par ou autrement reflétés dans les Comptes d'Apport, incluant afin d'éviter tout doute, la part des provisions pour risques des livres comptables de la Branche de l'Apporteur qui sont en relation aux actifs et passifs liés à la Branche Télévision par Câble, ensemble avec toutes les créances, causes d'action, droits et balances, recettes, produits et autres réclamations et droits en relation avec ou découlant de ce qui précède, à l'exclusion des actifs exclus listés dans l'Annexe 1 (Les Actifs);
- toutes les dettes et obligations, passées, actuelles ou futures en relation avec la Branche Télévision par Câble de l'Apporteur (incluant, afin d'éviter tout doute, et sans limitation, les dettes listées dans l'Annexe 1), encourues ou fixes, irréfutables ou conditionnelles, déterminées ou déterminables, en relation avec, découlant de ou sinon contractées en connexion avec la Branche Télévision par Câble, à l'exclusion des passifs exclus listés dans l'Annexe 1 (Les Passifs);
- tous les contrats existants ayant un rapport avec la Branche Télévision par Câble auxquels l'Apporteur, agissant ou non par sa Succursale, est partie (incluant, afin d'éviter tout doute, les contrats listés dans l'Annexe 1); et
- les droits et obligations en vertu des contrats de travail signés par l'Apporteur, agissant ou non par sa Succursale, et les travailleurs employés par la Branche Télévision par Câble tels que listés de manière exhaustive dans l'Annexe 1;
- La Branche d'Activités ne comprend aucun bien immobilier.

*(c) Effet légal du transfert de la Branche d'Activités*

A la Date d'Effet et sujet à l'approbation du transfert de la Branche d'Activités, tel que décrit dans ce Projet d'Apport, en accord avec les lois luxembourgeoises, à la fois par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'Apporteur ainsi que par l'actionnaire unique du Bénéficiaire de l'Apport, la Branche d'Activités et en particulier les actifs et passifs en relation avec la Branche d'Activités, notamment, sans limitation, tels que décrits au point (b) ci-dessus, sera transférée ipso jure et sans dissolution par l'Apporteur conformément à l'article 763 du CSB et l'article 308bis-3 de la LSC et conformément au présent Projet d'Apport.

A compter de la Date d'Effet et sous les mêmes conditions que ci-dessus, tous les droits et obligations de la Branche d'Activités envers les tiers seront repris par le Bénéficiaire de l'Apport et le Bénéficiaire de l'Apport assumera toutes les dettes et obligations de paiement de la Branche d'Activités comme s'ils étaient les siens.

*(d) Rémunération pour l'apport de la Branche d'Activités et date du droit à une part des bénéfices*

La Branche d'Activités sera apportée au Bénéficiaire de l'Apport en échange de l'émission à l'Apporteur de 9.000.000 actions sans valeur nominale, devant être émises par le Bénéficiaire de l'Apport le 2 novembre 2010 par une résolution de l'actionnaire unique du Bénéficiaire de l'Apport.

Les actions seront considérées comme livrées lors de leur inscription par l'Apporteur dans le registre des actions du Bénéficiaire de l'Apport à la Date d'Effet.

Les actions émises donneront droit à une part des bénéfices du Bénéficiaire de l'Apport à compter du 1 novembre 2010. Aucun droit spécial n'est attaché aux actions.

*(e) Date d'effet du transfert de la Branche d'Activités d'un point de vue comptable et fiscal*

D'un point de vue comptable et fiscal, le transfert de la Branche d'Activités sera considéré comme étant effective au 1 novembre 2010 à 0.01 (minuit et une minute).

*(f) Avantages particuliers*

Aucun des actionnaires de l'Apporteur ni l'actionnaire unique du Bénéficiaire de l'Apport ne se verra accorder des droits spéciaux (au sens de l'article 289, §2, g) de la LSC) et il n'y a pas de détenteurs de titres autres que les actions.

Aucun avantage particulier ne sera accordé aux administrateurs ou aux auditeurs de l'Apporteur ou du Bénéficiaire de l'Apport en relation et en conséquence de l'apport de la Branche d'Activités.

*(g) Rapports Spéciaux*

Un rapport d'un auditeur indépendant sera préparé conformément à l'article 26-1 de la LSC pour évaluer l'apport en nature (le Rapport), mais aucun rapport du conseil d'administration ou d'experts indépendants ne sera établi comme permis par l'article 296 de la LSC, étant donné que tous les actionnaires de l'Apporteur et l'actionnaire unique du Bénéficiaire de l'Apport seront priés de renoncer à l'application des articles 293, 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1) c), d) et e) de la LSC.

*(h) Consultation des documents*

Les documents suivants seront disponibles gratuitement aux actionnaires de l'Apporteur et du Bénéficiaire de l'Apport au siège social de l'Apporteur et du Bénéficiaire de l'Apport au minimum un mois avant l'assemblée générale des actionnaires de l'Apporteur et les résolutions devant être prises par l'actionnaire unique du Bénéficiaire de l'Apport:

- (i) le Projet d'Accord;
- (ii) un bilan au 30 juin 2010;
- (iii) un projet du Rapport; et

(iv) les comptes annuels statutaires de l'Apporteur pour les années 2007, 2008 et 2009 tels qu'approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de l'Apporteur incluant les rapports correspondant de l'auditeur (sauf pour 2007) et les rapports du conseil d'administration de l'Apporteur pour 2007, 2008 et 2009.

Au moins six (6) semaines avant la prise d'effet du transfert de la Branche d'Activités, le présent Projet d'Apport sera, (i) enregistré auprès du bureau du greffier du Tribunal Commercial de Turnhout en accord avec les termes de l'article 760 §3 du CSB et (ii) enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 290 de la LSC.

Au Grand-Duché du Luxembourg, la version anglaise du Projet d'Apport est suivie d'une version française puis néerlandaise. En cas de divergence entre les versions anglaise, française et néerlandaise, la version anglaise prévaudra.

En Belgique, la version néerlandaise du Projet d'Apport est suivie d'une traduction française et anglaise. En cas de différence entre les versions anglaise, française et néerlandaise, la version néerlandaise prévaudra.

Ce Projet d'Apport a été signé par l'Apporteur et le Bénéficiaire de l'Apport le 15 septembre 2010 en six (6) originaux. L'Apporteur reconnaît avoir reçu trois (3) originaux.

Le Bénéficiaire de l'Apport reconnaît avoir reçu trois (3) originaux.

### Annexe 1

**1. Actif.** Autres que les actifs auxquels est fait référence ci-après, les actifs suivants font partie de la Branche Télévision par Câble telle que transférée au Bénéficiaire de l'Apport:

- Tous les droits et obligations de l'Apporteur quant aux activités "Imagin" au Luxembourg, notamment sous tout contrat de coopération entre l'Apporteur et Eltrona Interdiffusion S.A., toutes les activités "Imagin", ses droits et les noms y compris le nom de domaine (imagin.lu), lesquels, à la Date d'Effet, seront possédés ou utilisés par l'Apporteur au Luxembourg, y compris tous les engagements et contrats envers le co-proprétaire de "Imagin" et les fournisseurs ainsi que les fournisseurs de contenu de "Imagin";

- Les réseaux de télévision par câble appartenant à l'Apporteur (fibre optique et réseaux coaxial) au Luxembourg à la Date d'Effet;

- Concessions de gestion de réseaux de télévision par câble au Luxembourg en faveur de l'Apporteur en place à la Date d'Effet;

- Tous les stocks liés à la Branche Télévision par Câble détenue par l'Apporteur à la Date d'Effet;

- Tous les outils de travail, y compris, sans limitation, tous les instruments de mesure, liées à l'activité Télévision par Câble détenue par l'Apporteur à la Date d'Effet;

- Tous les autres actifs (le cas échéant) exclusivement ou principalement utilisés par l'Apporteur dans la Branche Télévision par Câble appartenant à l'Apporteur à la Date d'Effet;

- Le matériel informatique (y compris les téléphones mobiles et les ordinateurs personnels du personnel figurant au point 2. ci-dessous) comme étant exclusivement ou principalement utilisé en relation avec la Branche Télévision par Câble et appartenant à l'Apporteur à la Date d'Effet.

#### ACTIFS EXCLUS:

Les actifs suivants sont expressément exclus des Actifs transférés au Bénéficiaire de l'Apport par le transfert de la Branche d'Activités:

- Tout argent liquide, note de crédit ou créance (autres que les créances des abonnés, liés a et générés par la Branche Télévision par Câble tel que mené par l'Apporteur avant la Date d'Effet);

- Le serveur HEAT;

- Tous les actifs détenus sur les comptes en banque exclusivement ou partiellement par l'Apporteur pour la Branche Télévision par Câble;

- Licences relatives aux ordinateurs personnels tel que Windows etc.

#### 2. Personnel. Les employés ci-dessous:

Berlo Sascha

Bernardo José

Casel Pascal

Dusseldorf Cédric

Ettinger Ronald

Feidt Sonja

Finke Antoine

Freilinger Paul

Mancini Massimo

Metzger Dirk

Meyrer Romain

Sabus Claude  
Steffen Monique  
Spiewak Nico  
Christophe Denis  
Waxweiler Serge

tous dédiés par l'Apporteur à la Branche Télévision par Câble jusqu'à la Date d'Effet font partie de la Branche Télévision par Câble tel que transférée au Bénéficiaire de l'Apport, y compris leurs contrats de travail (les Employés).

Pour éviter tout doute, les salaires non payés ainsi que les dettes éventuelles liés aux vacances dues par l'Apporteur, les déséquilibres des caisses de retraite et les régimes de retraite non financés ainsi que d'autres droits (le cas échéant) des Employés qui se rapportent à la période antérieure à la Date d'Effet, le cas échéant, ne sont pas transférés au Bénéficiaire de l'Apport.

**3. Contrats et droits contractuels et obligations.** Autres que les arrangements contractuels auxquels est fait référence ci-après, les contrats suivants ainsi que tous les droits et obligations de l'Apporteur en vertu desdits contrats font partie de la Branche Télévision par Câble telle que transférée au Bénéficiaire de l'Apport:

- Le contrat de coopération entre l'Apporteur et Eltrona Interdiffusion S.A. relatif aux activités "Imagin";
- Les contrats d'utilisateur final (abonnés au réseau) des réseaux de télévision par câble détenus par l'Apporteur au Luxembourg auxquels l'Apporteur est partie à la Date d'Effet;
- Les contrats de concession des réseaux de télévision par câble au Luxembourg auxquels l'Apporteur est partie à la Date d'Effet;
- Les contrats de prestation de services gérés relatifs aux réseaux de télévision par câble au Luxembourg qui sont gérés contractuellement par l'Apporteur auxquels l'Apporteur est partie à la Date d'Effet;
- Tous les contrats avec les fournisseurs relatifs à la Branche Télévision par Câble auxquels l'Apporteur est partie à la Date d'Effet;
- Tous les contrats de location pour les voitures de service liées à la Branche Télévision par Câble ou mis à la disposition des Employés loués par l'Apporteur à la Date d'Effet;
- Les contrats pour les services de centre d'appels liés à la Branche Télévision par Câble, auxquels l'Apporteur est partie à la Date d'Effet.

**ARRANGEMENTS CONTRACTUELS EXCLUS:**

Les contrats suivants ainsi que tous les droits et obligations de l'Apporteur sous lesdits contrats sont expressément exclus de l'actif et du passif transféré à l'Apporteur sous le transfert de la Branche d'Activités:

- Un contrat d'achat d'actions daté du 15 septembre 2010 entre Eltrona Interdiffusion SA., l'Apporteur et le Bénéficiaire de l'Apport (le SPA);
- Le contrats de prestation de services de support informatique, y compris le contrat de support HEAT;
- Toutes les licences de logiciels, y compris ceux liés à HEAT;
- Tous les plans de téléphones portables souscrits par l'Apporteur à la Date d'Effet ou avant.

**4. Liabilities.** Les obligations suivantes font partie de la Branche Télévision par Câble telle que transférée au Bénéficiaire de l'Apport:

- Toutes les dettes dûment enregistrées ou prises en compte dans le bilan audité de l'Apporteur préparés en LUX GAAP en ce qui concerne uniquement la Branche Télévision par Câble, à la date du 30 septembre 2010, sous réserve d'éventuelles variations qui se produisent entre le 30 septembre 2010 et la Date d'Effet;
- Tous les engagements relatifs aux droits de propriété intellectuelle (s'il y en a) pour les licences de programmes TV, droits de musique ou autres droits d'auteur;
- Toutes les dettes, s'il y en a, en vertu des contrats de réseaux gérés qui ont été résiliés prématurément avant la Date d'Effet;
- Toutes sommes exigibles se rapportant à des travaux relatifs aux projets (i) concernant le réseau de Bettembourg, le projet situé rue du Curé/rue des Prés (ii) concernant le réseau de Hagen, le projet situé à la rue de Steinfort (Modif), (iii) concernant le réseau de Wiltz, le projet situé à Roullingen-Pommerlach, (iv) concernant le réseau de Bettembourg, le projet situé à la rue Sigefroi et (v) concernant le réseau ACCN, le projet situé à Verlorenkos et dépassant la somme jusqu'à 250.000 EUR que l'Apporteur a accepté de payer conformément au SPA.

Nokia Siemens Networks NV, Naamloze Vennootschap

Maatschappelijke zetel: Atealaan 34, 2200 Herentals, België

Rechtspersonenregister (Turnhout) 0883.102.846

BTW BE0883.102.846

(de Inbrengende Vennootschap)

Eltrona Imagin S.A., Société Anonyme

Maatschappelijke zetel: 4-8, rue de l'Académie, L-1212 Luxembourg, Groothertogdom Luxembourg

Luxemburgse Handels- en Vennootschappenregister B 155438  
(de Verkrijgende Vennootschap)

*Voorstel van inbreng van een bedrijfstak  
(Het voorstel van inbreng)*

De raad van bestuur van de Inbrengende Vennootschap besloot tijdens haar vergadering van 15 September 2010 om dit Voorstel van Inbreng goed te keuren, om de Inbreng zoals bepaald in dit Voorstel van Inbreng door te voeren, in overeenstemming met Belgisch recht, en om dit, in overeenstemming met Luxemburgs recht, ter goedkeuring voor te leggen aan haar aandeelhouders.

Ook de enige bestuurder van de Verkrijgende Vennootschap besloot in zijn besluiten van 15 September 2010 om dit Voorstel van Inbreng goed te keuren, de Inbreng zoals bepaald in dit Voorstel van Inbreng door te voeren en om dit ter goedkeuring voor te leggen aan haar aandeelhouder, in overeenstemming met Luxemburgs recht.

In overeenstemming met de voorwaarden van dit Voorstel van Inbreng, zal de Inbrengende Vennootschap haar Luxemburgse kabel TV activiteiten (de Kabel TV Activiteiten) die zij heeft gevoerd via haar Luxemburgs bijkantoor, gevestigd te 16 Zone Industrielle Breedewues, L-1259 Senningerberg, ingeschreven in het Luxemburgse Handels- en Vennootschappenregister onder nummer B 119.387 (het Bijkantoor), bestaande uit alle activa en passiva die betrekking hebben op deze activiteiten, in het bijzonder, maar niet beperkt daartoe, zoals verder uiteengezet in punt (b) hieronder (de Bedrijfstak), inbrengen in de Verkrijgende Vennootschap, in ruil voor 9.000.000 aandelen, zonder nominale waarde, welke zullen worden uitgegeven en toegekend door de Verkrijgende Vennootschap aan de Inbrengende Vennootschap op 2 november 2010 met inwerkingtreding op de Effectieve Datum (zoals hieronder gedefinieerd) naar aanleiding van een kapitaalverhoging van de Verkrijgende Vennootschap ten bedrage van EUR 9.000.000 met de mogelijkheid tot het vaststellen van een aanpassing ten bedrage van maximum EUR 1.000.000 (afhankelijk van de verwezenlijking van bepaalde voorwaarden) op basis van een aandeelhoudersbesluit van de Verkrijgende Vennootschap, door middel van een verhoging van de waarde van de immateriële activa en een overeenstemmende verhoging van de premie of gelijkaardige reserve op of rond 30 juni 2011. De Bedrijfstak vormt een geheel dat op technisch en organisatorisch gebied een autonome en onafhankelijke activiteit uitoefent en op eigen kracht kan werken.

Dit Voorstel van Inbreng zal worden gebaseerd op een staat van activa en passiva die de Bedrijfstak omvat per 30 September 2010, en die dient te worden opgesteld door de Inbrengende Vennootschap, doch waarbij enige wijzigingen die plaats zullen vinden in Oktober 2010, in aanmerking zullen worden genomen (de Staat van Inbreng).

De voorwaarden van dit Voorstel van Inbreng zijn, in overeenstemming met Luxemburgs recht, onderworpen (i) aan de goedkeuring door de buitengewone algemene vergadering van de Inbrengende Vennootschap, welke gepland is op 25 Oktober 2010 en (ii) aan de goedkeuring door de enige aandeelhouder van de Verkrijgende Vennootschap, welke gepland staat op 2 november 2010.

In overeenstemming met artikel 763 van het Belgische Wetboek van vennootschappen (het W. Venn.) en artikel 308bis-3 van de Luxemburgse vennootschapswet van 10 augustus 1915 betreffende handelsvennootschappen, zoals gewijzigd van tijd tot tijd (de LVV), zal op 2 november 2010, maar met inwerkingtreding op 1 november 2010, om 00.01 uur, of op enige latere datum zoals beslist door de buitengewone algemene vergadering van aandeelhouders van de Inbrengende Vennootschap en de enige aandeelhouder van de Verkrijgende Vennootschap (de Effectieve Datum), onder voorbehoud van de voorafgaande goedkeuring door de buitengewone algemene vergadering van aandeelhouders van de Inbrengende Vennootschap en de enige aandeelhouder van de Verkrijgende Vennootschap in overeenstemming met Luxemburgs recht, de gehele Bedrijfstak, en in het bijzonder alle activa en passiva die betrekking hebben op de Bedrijfstak, met name, maar niet beperkt daartoe, zoals verder uiteengezet onder punt (b) hieronder, ipso jure en zonder ontbinding worden overgedragen door Inbrengende Vennootschap aan de Verkrijgende Vennootschap.

Dit Voorstel van Inbreng is onderworpen aan de artikelen 760 tot 769 van het W. Venn. en aan de bepalingen van toepassing op splitsingen zoals voorzien door de artikelen 285 tot 308 en artikel 308bis-3, met uitzondering van artikel 303, van de LVV.

De overdracht van de Bedrijfstak geniet van de vrijstelling van de evenredige registratierechten en is onderworpen aan een vast registratierecht van EUR 75.

*(a) Voorstelling van de vennootschappen*

- De Inbrengende Vennootschap, Nokia Siemens Networks NV, is een naamloze vennootschap, geldig opgericht en bestaande onder Belgisch recht, met maatschappelijke zetel te Atealaan 34, 2200 Herentals, België, ingeschreven in het rechtspersonenregister te Turnhout onder nummer 0883.102.846, met, onder andere, een Luxemburgs bijkantoor, gevestigd te 16 Zone Industrielle Breedewues, L-1259 Senningerberg, ingeschreven in het Luxemburgse Handels- en Vennootschappenregister onder nummer B 119.387.

Het maatschappelijk doel van de Inbrengende Vennootschap is het volgende:

"De vennootschap heeft tot doel:

a) De fabricage en de commercialisering van, de handel in, de in- en uitvoer van, de installatie, de montage, het onderhoud, de herstelling, de distributie en de opslag van industriële, elektrische en andere producten, meet- en controle-instrumenten, machines op het gebied van de telecommunicatie, databeheer en -transmissie en aanverwante technieken

ten behoeve van directe en indirecte netwerkoperatoren, inclusief de toepassingen ervan, onderzoek- en ontwikkelingswerk, consulting en technische dienstverlening en de ontwikkeling van software in alle voormelde gebieden; de exploitatie of het beheer van telecommunicatienetwerken voor eigen behoeften of voor behoeften van derden en het verrichten van activiteiten als systeemintegrator;

b) de fabricage en de commercialisering van goederen die voor de gefabriceerde en gecommmercialiseerde producten als toebehoren of hulpmateriaal dienst doen;

c) het leveren van diensten van beheer die verband houden met de telecommunicatie, databeheer en transmissie en aanverwante technieken en dit in de ruimste zin van het woord;

d) alle bijkomende of daarmee verbonden ondernemingen en verrichtingen;

Zij zal alle installaties en fabrieken mögen oprichten, alle apparaten met betrekking tot haar nijverheid of handel kopen en verkopen, alle roerende en onroerende goederen verwerven, huren, omruilen of oprichten en alle intellectuele rechten en industriële en commerciële eigendom uitbaten.

Zij is gerechtigd alle roerende of onroerende, commerciële, financiële of industriële verrichtingen te doen die rechtstreeks of onrechtstreeks met het doel verband kunnen houden, of van aard zouden zijn de verwezenlijking ervan te vergemakkelijken of te bevorderen.

Zij zal alle brevetten of licenties mögen verwerven, afstaan of exploiteren.

Zij mag deelnemen, hetzij voor haar eigen rekening, hetzij voor rekening van derden, hetzij in participatie, in alle financiële, industriële of commerciële en maritieme verrichtingen en openbare werken, verrichtingen doen met alle gouvernementele, provinciale of gemeentelijke overheden, met vennootschappen of particulieren, alle roerende en onroerende waarden aankopen en vervreemden;

De vennootschap kan samenwerken met, deelnemen in, of op gelijk welke wijze, rechtstreeks of onrechtstreeks, belangen nemen in andere ondernemingen in België of het buitenland en/of bijkantoren oprichten in België of het buitenland. Zij mag door middel van afstand, inbreng, fusie, deelneming, financiële tussenkomst, aankoop van aandelen, deelbewijzen en obligaties of op elke andere wijze belang nemen in alle ondernemingen in binnen- en buitenland waarvan het voorwerp identiek is aan, gelijkaardig of samenhangend is met het hare, vatbaar is om afzet voor haar producten en diensten te verschaffen of grondstoffen te leveren die noodzakelijk zijn voor haar exploitatie of van aard is de verwezenlijking van haar maatschappelijk doel te bevorderen of te vergemakkelijken.

De vennootschap kan zowel tot waarborg van eigen verbintenissen als tot waarborg van verbintenissen van derden borg en zakelijke en persoonlijke zekerheden stellen, onder meer door haar goederen in hypotheek of in pand te geven, inclusief de eigen handelszaak.

De vennootschap kan assistentie en advies verlenen aan andere vennootschappen van de groep;

De vennootschap heeft alsnog tot doel het voeren van het beheer en de directie van andere vennootschappen en/of bedrijven, alsook de uitoefening van de functies van bestuurder of vereffenaar van andere vennootschappen.

Voorgaande opsomming is verklarend en niet beperkend."

- De Verkrijgende Vennootschap, Eltrona Imagin S.A., is een société anonyme (naamloze vennootschap), geldig opgericht en bestaande onder Luxemburgs recht, met maatschappelijke zetel te 4-8, rue de l'Académie, L-1212 Luxemburg, ingeschreven in het Luxemburgse Handels- en Vennootschappenregister onder nummer B 155438.

Het maatschappelijk doel van de Verkrijgende Vennootschap is het volgende:

"De vennootschap heeft tot doel de vervaardiging en uitbating van individuele en collectieve antennes, voor eigen rekening of voor rekening van derden, alsook van kabelnetwerken voor de distributie van radio-, zwart-wit en kleuren-televisieuitzendingen, met inbegrip van deze die worden uitgezonden door satellieten voor directe radio-omroep, welke worden ontvangen door middel van alle mogelijke telecommunicatiemiddelen.

Zij zal, in overeenstemming met de van kracht zijnde wettelijke en reglementaire bepalingen, alle soorten uitzendingen en filmproducties die werden geproduceerd door haarzelf of door andere private of publieke, Luxemburgse of buitenlandse, productieorganismen, via de kabel kunnen verdelen.

Zij zal bovendien alle soorten technieken of toestellen die haar maatschappelijk doel realiseren, alsook alle materialen, licenties, technieken, laboratoria, werkplaatsen, studio's, handelspanden die hier rechtstreeks of onrechtstreeks mee in verband staan, kunnen kopen en verkopen, huren en, in het algemeen, uitbaten.

Zij zal daarenboven elke groothandel en detailhandel kunnen uitoefenen van elektronische toestellen, radio's, televisies en optische en fotografische toestellen, fonografsche- en opnametoestellen.

Zij zal alle activiteiten welke rechtstreeks of onrechtstreeks betrekking hebben op de voormelde doelstellingen, kunnen bestuderen, op punt stellen en uitoefenen.

Zij kan interesse tonen door middel van een inbreng, inschrijving, fusie of op eender andere manier, voor iedere onderneming, vereniging, of vennootschap welke een maatschappelijk doel heeft dat gelijkaardig of verbonden is, of dat haar nastreven kan vergemakkelijken, dit zowel in Luxemburg als in het buitenland en in het algemeen, alle soorten industriële, commerciële, financiële, roerende of onroerende verrichtingen uitvoeren die direct of indirect betrekking hebben op het hierboven beschreven doel.

Zij zal alle waarborgen en zekerheden kunnen verstrekken ten voordele van derden teneinde haar verbintenissen en de verbintenissen van haar dochtervennootschappen, verbonden vennootschappen of enige andere vennootschap, te waarborgen."

*(b) Overdracht van de Bedrijfstak*

De overdracht bestaat uit een bedrijfstak in de zin van artikel 308bis-3 van de LVW en artikel 680 van het W. Venn., met name een Bedrijfstak bestaande uit de Kabel TV Activiteiten van de Inbrengende Vennootschap, welke is weergegeven in de Staat van Inbreng, die bestaat uit onder meer, maar niet beperkt tot:

- alle activa en eigendommen die betrekking hebben op de Kabel TV Activiteiten van de Inbrengende Vennootschap (met inbegrip van, teneinde twijfel te vermijden, en niet beperkt tot, de activa opgesomd in Bijlage 1) voor zover deze activa en eigendommen eigendom zijn van of op enige andere wijze worden opgenomen in de Staat van Inbreng, met inbegrip van, teneinde enige twijfel te vermijden, het deel van de voorzieningen voor risico's opgenomen in de rekeningen van het Bijkantoor van de Inbrengende Vennootschap welke zijn verbonden aan de activa en passiva die betrekking hebben op de Kabel TV Activiteiten, samen met enig andere te innen vorderingen, gronden tot rechtsvordering, rechten tot compensatie, inkomsten, producten en andere vorderingen en rechten met betrekking tot of voortvloeiend uit het voorgaande, met uitzondering van de uitgesloten activa zoals opgesomd in Bijlage 1 (de Activa);
- alle voorgaande, huidige of toekomstige passiva en verbintenissen met betrekking tot de Kabel TV Activiteiten van de Inbrengende Vennootschap (met inbegrip van, teneinde twijfel te vermijden, en niet beperkt tot, de passiva opgesomd in Bijlage 1), al dan niet aangegroeid of vaststaand, definitief of voorwaardelijk, bepaald of bepaalbaar, met betrekking tot, voortvloeiende uit of op een andere manier gedragen in verband met de Kabel TV Activiteiten van de Inbrengende Vennootschap, met uitzondering van de uitgesloten passiva zoals opgesomd in Bijlage 1 (de Passiva);
- alle bestaande overeenkomsten met betrekking tot de Kabel TV Activiteiten waartoe de Inbrengende Vennootschap, al dan niet handelend via zijn Bijkantoor, partij is (met inbegrip van, teneinde twijfel te vermijden, de overeenkomsten opgesomd in Bijlage 1);
- de rechten en verplichtingen onder de arbeidsovereenkomsten die werden aangegaan door de Inbrengende Vennootschap, al dan niet handelend via zijn Bijkantoor, en de werknemers tewerkgesteld in de Kabel TV Activiteiten zoals op exhaustieve wijze opgesomd in Bijlage 1; en
- het Bijkantoor bezit geen onroerende goederen.

*(c) Wettelijke gevolgen van de overdracht van de Bedrijfstak*

Op de Effectieve Datum en onder voorbehoud van goedkeuring van de overdracht van de Bedrijfstak, zoals uiteengezet in dit Voorstel van Inbreng in overeenstemming met Luxemburgs recht, door zowel de buitengewone algemene vergadering van aandeelhouders van de Inbrengende Vennootschap als de enige aandeelhouder van de Verkrijgende Vennootschap, zal de Bedrijfstak, en in het bijzonder alle activa en passiva verbonden met de Bedrijfstak, en in het bijzonder, maar niet beperkt daartoe, zoals hierboven verder uiteengezet onder punt (b), ipso jure en zonder ontbinding worden overgedragen aan de Verkrijgende Vennootschap, in overeenstemming met artikel 763 van het W. Venn. en artikel 308bis-3 van de LVW en in overeenstemming met dit Voorstel van Inbreng.

Vanaf de Effectieve Datum en onder dezelfde voorwaarden zoals hiervoor omschreven, zullen alle rechten en verplichtingen van de Bedrijfstak ten opzichte van derden worden overgenomen door de Verkrijgende Vennootschap en de Verkrijgende Vennootschap zal alle passiva en betalingsverplichtingen van de Bedrijfstak op zich nemen.

*(d) Tegenprestatie voor de inbreng van de Bedrijfstak en datum vanaf welke het recht ontstaat om te delen in de winst*

De Bedrijfstak zal worden ingebracht bij de Verkrijgende Vennootschap in ruil voor de uitgifte van 9.000.000 aandelen zonder nominale waarde aan de Inbrengende Vennootschap, welke door de Verkrijgende Vennootschap zullen worden uitgegeven op 2 november 2010 bij besluit van de enige aandeelhouder van de Verkrijgende Vennootschap.

De afgifte van de aandelen zal plaatsvinden door inschrijving van de Inbrengende Vennootschap in het aandeelhoudersregister van de Verkrijgende Vennootschap op de Effectieve Datum.

De uitgegeven aandelen zullen recht geven op een deelname in de winst van de Verkrijgende Vennootschap vanaf 1 november 2010. Er zijn geen bijzondere rechten toegekend aan de aandelen.

*(e) Effectieve Datum van de overdracht van de Bedrijfstak vanuit een boekhoudkundig en fiscaal oogpunt*

Vanuit een boekhoudkundig en fiscaal oogpunt, zal de inbreng van de Bedrijfstak geacht worden in werking te zijn getreden vanaf 1 november 2010 om 00.01 uur.

*(f) Bijzondere voordelen*

Noch de aandeelhouders van de Inbrengende Vennootschap, noch de enige aandeelhouder van de Verkrijgende Vennootschap zullen bijzondere voordelen worden toegekend (in de zin van artikel 289, §2, g) van de LVW) en er zijn geen houders van effecten andere dan de aandelen.

In verband met of als gevolg van de inbreng van de Bedrijfstak, zullen er geen bijzondere voordelen worden toegekend aan de bestuurders of commissarissen van de Inbrengende Vennootschap of de Verkrijgende Vennootschap.



*(g) Bijzondere verslagen*

In overeenstemming met artikel 26-1 van de LVW, zal een verslag van een onafhankelijke bedrijfsrevisor worden opgesteld teneinde de inbreng in natura te waarderen (het Verslag), doch er zal geen verslag van de raad van bestuur of van een onafhankelijke expert worden opgesteld zoals toegelaten door artikel 296 van de LVW, aangezien dat aan zowel de aandeelhouders van de Inbrengende Vennootschap als aan de enige aandeelhouder van de Verkrijgende Vennootschap gevraagd zal worden te verzaken aan de toepassing van de artikelen 293, 294 paragraaf (1), (2) en (4) en 295, paragraaf (1) c), d) en e) van de LVW.

*(d) Raadpleging van de documentatie*

De volgende documenten zijn gratis ter beschikking van de aandeelhouders van de Inbrengende Vennootschap en de Verkrijgende Vennootschap op de maatschappelijke zetel van de Inbrengende Vennootschap en de Verkrijgende Vennootschap ten minste één maand vóór de algemene vergadering van aandeelhouders van de Inbrengende Vennootschap en de besluiten die moeten worden genomen door de enige aandeelhouder van de Verkrijgende Vennootschap:

- (i) het Voorstel van Inbreng;
- (ii) een staat van activa en passiva per 30 juni 2010;
- (iii) een ontwerp van het Verslag; en

(iv) de jaarrekeningen van de Inbrengende Vennootschap van de boekjaren 2007, 2008 en 2009 zoals goedgekeurd door de algemene vergadering van aandeelhouders van de Inbrengende Vennootschap met inbegrip van de daarmee overeenstemmende verslagen van de commissaris (met uitzondering van dat van boekjaar 2007) en de verslagen van de raad van bestuur van de Inbrengende Vennootschap voor de boekjaren 2007, 2008 en 2009.

Ten minste zes (6) weken vóór de inwerkingtreding van de overdracht van de Bedrijfstak, zal het huidige Voorstel van Inbreng worden (i) neergelegd ter griffie van de rechtbank van koophandel van Turnhout in overeenstemming met artikel 760, §3 van het W. Venn, en (ii) neergelegd bij het Luxemburgse Handels- en Vennootschappenregister en worden bekendgemaakt in het Luxemburgse staatsblad in overeenstemming met artikel 290 van de LVW.

In het Groothertogdom Luxemburg wordt de Engelstalige versie van het Voorstel van Inbreng gevolgd door een Franstalige en Nederlandstalige vertaling. In geval van tegenstrijdigheid tussen de Engelstalige, Franstalige en Nederlandstalige tekst, zal de Engelstalige tekst overheersen.

In België wordt de Nederlandstalige versie van het Voorstel van Inbreng gevolgd door een Franstalige en Engelstalige vertaling. In geval van tegenstrijdigheid tussen de Engelstalige, Franstalige en Nederlandstalige tekst, zal de Nederlandstalige tekst overheersen.

Dit Voorstel van Inbreng werd ondertekend door de Inbrengende Vennootschap en de Verkrijgende Vennootschap op 15 September 2010 in zes originele exemplaren.

De Inbrengende Vennootschap erkent drie (3) originele exemplaren te hebben ontvangen. De Verkrijgende Vennootschap erkent drie (3) originele exemplaren te hebben ontvangen.

**Annex 1**

**1. Activa.** Behoudens de uitgesloten activa zoals hieronder vermeld, maken de volgende activa deel uit van de Kabel TV Activiteiten die worden overgedragen aan de Verkrijgende Vennootschap:

- Alle rechten en verplichtingen van de Inbrengende Vennootschap die betrekking hebben op de "Imagin" activiteiten in Luxemburg, in het bijzonder diegene die vallen onder enige samenwerkingsovereenkomst tussen de Inbrengende Vennootschap en Eltrona Interdiffusion S.A., alle "Imagin" activiteiten, rechten en namen met inbegrip van de domeinnaam (imagin.lu), welke op de Effectieve Datum eigendom zijn van of gebruikt worden door de Inbrengende Vennootschap in Luxemburg, met inbegrip van alle bestaande verplichtingen en overeenkomsten tegenover de "Imagin" mede-eigenaar en de "Imagin" leveranciers en toeleveranciers (content providers);
- De Kabel TV netwerken (vezeldraad en coaxiale netwerken) in Luxemburg die eigendom zijn van de Inbrengende Vennootschap op de Effectieve Datum;
- Concessies voor het beheer van Kabel TV netwerken in Luxemburg ten voordele van de Inbrengende Vennootschap die bestaan op de Effectieve Datum;
- Alle voorraden die verbonden zijn met de Kabel TV Activiteiten en die eigendom zijn van de Inbrengende Vennootschap op de Effectieve Datum;
- Alle werkinstrumenten, met inbegrip van maar niet beperkt tot alle meetinstrumenten, die verbonden zijn met de Kabel TV Activiteiten en die eigendom zijn van de Inbrengende Vennootschap op de Effectieve Datum;
- Enige andere activa (indien er zijn) die exclusief of hoofdzakelijk door de Inbrengende Vennootschap worden gebruikt binnen de Kabel TV Activiteiten en die eigendom zijn van de Inbrengende Vennootschap op de Effectieve Datum;
- De IT hardware (met inbegrip van draadloze telefoons en computers van het personeel uiteengezet onder punt 2. hieronder) die exclusief of hoofdzakelijk wordt gebruikt in verband met de Kabel TV Activiteiten en eigendom is van de Inbrengende Vennootschap op de Effectieve Datum.

UITGESLOTEN ACTIVA:

De volgende activa zijn uitdrukkelijk uitgesloten van de Activa die worden overgedragen naar de Verkrijgende Vennootschap naar aanleiding van de overdracht van de Bedrijfstak:

- Enig contant geld, kredietnota's of vorderingen (ander dan de vorderingen op de abonnees, die verbonden zijn met en voortkomen uit de Kabel TV Activiteiten zoals uitgeoefend door de Inbrengende Vennootschap vóór de Effectieve Datum);
- De HEAT server;
- Alle activa die op bankrekeningen worden aangehouden en die exclusief of hoofdzakelijk worden gebruikt door de Inbrengende Vennootschap voor de Kabel TV Activiteiten;
- Licenties die verbonden zijn aan computers zoals Windows, etc.

**2. Personeel.** De hieronder weergegeven werknemers van de Inbrengende Vennootschap:

Berlo Sascha  
Bernardo José  
Casel Pascal  
Dusseldorf Cédric  
Ettinger Ronald  
Feidt Sonja  
Finke Antoine  
Freilinger Paul  
Mancini Massimo  
Metzger Dirk  
Meyrer Romain  
Sabus Claude  
Steffen Monique  
Spiewak Nico  
Christophe Denis  
Waxweiler Serge

welke door de Inbrengende Vennootschap werden toegewezen aan de Kabel TV Activiteiten tot op de Effectieve Datum, maken deel uit van de Kabel TV Activiteiten die worden overgedragen aan de Verkrijgende Vennootschap, met inbegrip van hun arbeidsovereenkomsten (de Werknemers).

Teneinde hierover geen twijfel te laten bestaan, zowel alle onbetaalde betalingen, als alle mogelijke passiva met betrekking tot vakanties verschuldigd door de Inbrengende Vennootschap, betalingen verschuldigd aan pensioenfondsen en ongefinancierde pensioenplannen alsook andere rechten (indien er zijn) van de Werknemers die betrekking hebben op de periode vóór de Effectieve Datum, indien er zijn, worden niet overgedragen aan de Verkrijgende Vennootschap.

**3. Overeenkomsten en verbintenisrechtelijke rechten en verplichtingen.** Met uitzondering van de uigesloten overeenkomsten waarnaar hieronder wordt verwezen, maken de volgende overeenkomsten en rechten en verplichtingen van de Inbrengende Vennootschap onder deze overeenkomsten, deel uit van de Kabel TV Activiteiten zoals deze worden overgedragen aan de Verkrijgende Vennootschap:

- De samenwerkingsovereenkomst tussen de Inbrengende Vennootschap en Eltrona Interdiffusion S.A. met betrekking tot de "Imagin" activiteiten;
- De eindgebruikers-overeenkomsten (netwerk abonnees) van de Kabel TV netwerken die eigendom zijn van de Inbrengende Vennootschap in Luxemburg waartoe de Inbrengende Vennootschap partij is op de Effectieve Datum;
- De concessieovereenkomsten van de Kabel TV netwerken in Luxemburg waartoe de Inbrengende Vennootschap partij is op de Effectieve Datum;
- De beheerde dienstenovereenkomsten (managed service contracts) met betrekking tot de Kabel TV Activiteiten die contractueel worden beheerd door de Inbrengende Vennootschap en waartoe de Inbrengende Vennootschap partij is op de Effectieve Datum;
- Alle overeenkomsten met leveranciers die betrekking hebben op de Kabel TV Activiteiten waartoe de Inbrengende Vennootschap partij is op de Effectieve Datum;
- Alle leaseovereenkomsten voor de dienstvoertuigen die verbonden zijn met de Kabel TV Activiteiten of die ter beschikking worden gesteld van de Werknemers, die worden geleased door de Inbrengende Vennootschap op de Effectieve Datum;
- Alle overeenkomsten voor call center diensten die verbonden zijn met de Kabel TV Activiteiten, waartoe de Inbrengende Vennootschap partij is op de Effectieve Datum.

UITGESLOTEN OVEREENKOMSTEN:

De volgende overeenkomsten en rechten en verplichtingen van de Inbrengende Vennootschap onder deze overeenkomsten worden uitdrukkelijk uitgesloten van de Activa en Passiva die worden overgedragen aan de Verkrijgende Vennootschap naar aanleiding van de overdracht van de Bedrijfstak:

- Een koopverkoopovereenkomst van 15 September 2010 tussen Eltrona Interdiffusion S.A., de Inbrengende Vennootschap en de Verkrijgende Vennootschap (de SPA);
- De IT ondersteunende dienstverleningsovereenkomsten, met inbegrip van de HEAT ondersteuningsovereenkomst;
- Alle softwarelicenties met inbegrip van deze die betrekking hebben op HEAT;
- Alle draadloze telefoonplannen welke werden onderschreven door de Inbrengende Vennootschap op of vóór de Effectieve Datum.

**4. Passiva.** De volgende passiva maken deel uit van de Kabel TV Activiteiten zoals die worden overgedragen aan de Verkrijgende Vennootschap:

- Alle passiva die correct werden geboekt of die werden opgenomen in de ongeauditeerde staat van activa en passiva per 30 September 2010 van de Inbrengende Vennootschap opgemaakt op basis van LUX GAAP, alleen met betrekking tot de Kabel TV Activiteiten, onder voorbehoud van enige wijzigingen die zich zouden voordoen tussen 30 September 2010 en de Effectieve Datum;
- Alle passiva met betrekking tot intellectuele eigendomsrechten (indien er zijn) voor TV programma licenties, muziekrechten of andere copyright rechten;
- Alle passiva, indien er zijn, die vallen onder beheerde netwerkovereenkomsten welke vroegtijdig werden beëindigd vóór de Effectieve Datum;
- Alle bedragen welke komen te vervallen met betrekking tot werken die verband houden met de projecten (i) het Bettembourg netwerk, het project dat zich bevindt te rue du Curé / rue des Prés, (ii) het Hagen netwerk, het project dat zich bevindt te rue de Steinfort (Modif), (iii) het Wiltz netwerk, het project dat zich bevindt te Roullingen-Pommerlach, (iv) het Bettembourg netwerk, het project dat zich bevindt te rue Sigefroi en (v) het ACCN netwerk, het project dat zich bevindt te Verlorenkost, voor een bedrag hoger dan EUR 250.000, voor welke de Inbrengende Vennootschap zich akkoord heeft verklaard om deze te betalen in overeenstemming met de SPA.

*For the Contributor*

Marc Goris / Guy Aertgerts

*Director / Director*

*For the Contributee*

Mr. Paul Denzle

*Director*

Référence de publication: 2010125729/870.

(100142358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

**International Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 111.450,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 112.948.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 28 juillet 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010.
- Wim Rits, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010 et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2010.

Par conséquent, il convient de noter que l'adresse professionnelle de Wim Rits et Ivo Hemelraad, gérants, est désormais 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 4 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010106377/19.

(100120330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

**Immobinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8392 Nospelt, 2, rue Goebblange.

R.C.S. Luxembourg B 39.718.

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «IMMOBINVEST S.A.» avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 39718, constituée suivant acte reçu par le notaire Gerard LECUIT, alors de résidence à Mersch, en date du 3 mars 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 351 en date du 17 août 1992.

L'Assemblée est ouverte à 13h sous la présidence de Monsieur Johny LOGELIN, employé privé, demeurant à Belvaux, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre GROTZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant l'actionnaire unique présents ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par l'actionnaire unique ou son mandataire et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que l'actionnaire unique est présent ou représenté à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont l'actionnaire a pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

- 1) Transfert du siège social et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 2) Acceptation de la démission d'un administrateur de la société, avec décharge à lui accorder pour l'accomplissement de son mandat.
- 3) Modification de l'article six (6) des statuts.
- 4) Modification de l'article dix (10) des statuts.
- 5) Nomination d'un administrateur unique.

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social à Nospelt et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (premier alinéa):** Le siège social est établi à Nospelt.

(Le reste sans changement.)

L'adresse sociale est fixée à L-8392 Nospelt, 2 rue Goebblange.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, décide à l'unanimité des voix d'accepter la démission, à compter de ce jour:

a) de sa fonction d'administrateur:

- Madame Corinne FRIEDEN, administrateur, demeurant à L-8932 Nospelt, 2 route de Goebblange.

Et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article dix (10) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 10.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, après avoir constaté que la société est établie par un actionnaire unique à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour, pour une durée de six ans:

- dans la fonction d'administrateur unique:
- Monsieur Pierre GROTZ, conseiller économique, demeurant à L-8392 Nospelt, 2 route de Goebblange.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2015.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société qui s'y oblige expressément

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Muhovic; Logelin; Livoir, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8159. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010106381/78.

(100120421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

**JLS Transactions S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-4830 Rodange, 25, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 141.714.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 août 2010*

Transfert du siège social:

- 25, rue de Longwy, L-4818 Rodange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010106387/12.

(100120250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

**LFPE S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.398.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 9 juin 2010*

Le mandat du réviseur d'entreprises, la société Ernst & Young S.A., R.C.S. Luxembourg B88073, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011 qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Pour LFPE S.C.A. SICAR

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010106403/15.

(100120316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

**MAN Finance and Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.225.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2010*

En date du 28 juillet 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre connaissance de la démission de Monsieur Michael FONTAINE en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Wolfgang BETZ, né le 30 avril 1959 à Eichstätt, Allemagne, ayant l'adresse professionnelle suivante: 69, Ungererstraße, 80805 München, Allemagne, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2010.

MAN Finance and Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010106417/19.

(100120013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.438.

—  
*Rectificatif concernant le dépôt n°L090024026 du 11/02/2009.*

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010107048/13.

(100120515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Meritalia Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.125.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social de la société le 28 juillet 2010 à 12.00 heures*

- L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes a expiré le 13 mai 2009.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs à partir du 12 mai 2009.

Sont renommés Administrateurs:

- Stefano Meroni, entrepreneur, né le 24 novembre 1972 à Milano (Italie), demeurant professionnellement 4, Strada Privata del Cavalluccio, 22060 Carimate (Italie);

- Giulio Meroni, entrepreneur, né le 11 juin 1944 à Barlassina (Italie), résidant professionnellement au 22, via Ronco, I-22060 Carimate (Italie);

- Francesca Meroni, entrepreneur, née le 02 avril 1978 à Milan (Italie), demeurant professionnellement 20, Viale Cirene, 20135 Milano (Italie).

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

- L'Assemblée décide de nommer Commissaire aux comptes à partir du 12 mai 2009, la société Luxembourg International Consulting SA, en abrégé "Interconsult" avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix en remplacement de la société Alter-Audit Sàrl avec siège social à 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.



Luxembourg, le 4 août 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010106423/27.

(100120261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**SU General Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.450.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 29 juin 2010 lors de l'Assemblée Générale de la Société SU General Partner S.A.*

- Madame Bilge Ayse ÖGÜT née à RIZE (Turquie), le 20 mai 1971, résidant professionnellement 20 Gresham Street, London EC2V 7 JE, a été nommée administrateur de catégorie A avec effet au 29 juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

- Monsieur David KING né à Londres, le 22 juillet 1958, résidant 3 Melbourne Park Estate, St John, Jersey JE3 4EQ, a été nommé administrateur de catégorie A avec effet au 29 juin 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale de la Société qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SU GENERAL PARTNER S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010106514/18.

(100120258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**Hymmostar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.705.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107109/9.

(100120987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Vistra Fund Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 625.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.021.

—  
EXTRAIT

En date du 29 juillet 2010, les gérants de la Société ont pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle des gérants, à savoir Ivo Hemelraad, Marjoleine Van Oort et Wim Rits est désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010106525/16.

(100120012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**Vizzion Participations SICAR, SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 139.316.

—  
EXTRAIT

En date du 25 mars 2010, l'associé commandité a pris la résolution suivante:

- Le changement du siège social de la société du 16, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est accepté avec effet au 31 mars 2010.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010106526/14.

(100120031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**Valfrais-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8824 Perle, 4, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 82.304.

—  
*Procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire*

A l'unanimité, les soussignés administrateurs de la société de droit luxembourgeois VALFRAIS-LUX S.A. dont le siège social est au n° 4, rue de la Poste, L-8824 PERLE décident par la présente:

- d'accepter la démission en tant qu'administrateur de Monsieur DETAILLE Gerry, domicilié à 34 Rosière la Petite, B-6640 VAUX-SUR-SURE

- de nommer en lieu et place comme administrateur Mademoiselle WARZEE Charlotte, domiciliée rue du Pourrain 34 à B-5330 ASSESSE et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Fait à Perlé, le 8 juin 2010.

WARZEE Louis-Marie / MAILLEUX Cécile / DETAILLE Gerry / WARZEE Charlotte

*Administrateur délégué / Administrateur / Administrateur démissionnaire / Administrateur nommé*

Référence de publication: 2010106528/17.

(100120278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**Caetano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 38, rue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 154.685.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Madame Maria do Céu CORREIA GOMES CAETANO, femme de charge, née à Soure (Portugal), le 12 mai 1965, demeurant à L-3855 Schiffflange, 49, Cité Emile Mayrisch,

2.- Madame Catarina CAETANO SIMOES, représentante commerciale, née à Coimbra (Portugal), le 16 octobre 1983, L-3670 Kayl, 144, rue de Noertzange.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:  
CAETANO S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'établissement de restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Esch/Alzette.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

#### *Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Madame Maria do Céu CORREIA GOMES CAETANO, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES . . .	50
2.- Madame Catarina CAETANO SIMOES, prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES . . . . .	<u>50</u>
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

#### *Décisions*

Et aussitôt les associées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale et à l'unanimité des voix elles ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommée gérante technique de la société:

Madame Catarina CAETANO SIMOES, prénommée.

II.- Est nommée gérante administratif de la société:

Madame Maria do Céu CORREIA GOMES CAETANO, prénommée.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérantes.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4140 Esch/Alzette, 38, rue Victor Hugo.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Correia Gomes Caetano, Caetano Simoes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Acte Civils, le 27 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9072. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107000/75.

(100120782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**VISTRA (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 37.185.

—  
EXTRAIT

En date du 29 juillet 2010, les gérants de la Société ont pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle de Wim Rits, gérant, est désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010106531/16.

(100120011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**Food Marketing International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 74.471.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 28 juin 2010 a été informée de la démission de Monsieur Henri BONPUN et de Monsieur Rachid Mohamed RACHID de leurs fonctions d'administrateur avec effet au 22 juin 2010, et a décidé de ne pas procéder à leur remplacement.

L'assemblée générale du 28 juin 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Alex BONGRAIN, Administrateur, administrateur de sociétés, avenue de la Couronne, 8/4e, B-1050 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Armand BONGRAIN, Administrateur, Président, administrateur de sociétés, 65, avenue de Ségur, F-75007 Paris, France;

- Monsieur Alain BONNET DE PAILLERETS, Administrateur, administrateur de sociétés, 60, rue de Vaugirard, F-75006 Paris, France;

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 28 juin 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- KPMG AUDIT, réviseur d'entreprises, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour FOOD MARKETING INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010106789/26.

(100120042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**Harsco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 104.400,00.**

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 132.255.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) des associés de la Société tenue à Luxembourg le 30 juillet 2010*

L'Assemblée a décidé de ne pas renouveler et donc de mettre fin au mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises avec effet au 30 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Harsco Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010106798/15.

(100120099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**Agence Générale Deckenbrunnen Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 23, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 153.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 juillet 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010107358/13.

(100120002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**Rika Finances, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.452.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/08/2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010106882/12.

(100120224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**Trevest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 126.576.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 juillet 2010*

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2010, le siège social de la Société au 11, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010106897/14.

(100120078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**Carloc s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 86.707.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2009 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. (Bilan initial déposé le 4 juin 2010 sous le numéro L100078194)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010107004/11.

(100120400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Arborescence Investment, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 146.203.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2010*

**Nomination statutaire**

Le mandat du réviseur d'entreprises Grant Thornton Lux Audit SA. venant à échéance à la présente Assemblée, l'Assemblée Générale procède à la nomination du réviseur d'entreprises Grant Thornton Lux Audit S.A. pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en juin 2011.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010107364/17.

(100120288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**Cobelfret S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 55.803.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2010*

Messieurs Freddy Bracke, August Verdonck, M. Alexis Vermast, Michael Gray, Vivek Pathak et les sociétés SHIP-BOURNE S.A. (avec comme représentant permanent M. Camille Cigrang) et Costers & Vennoten BVBA (avec comme représentant permanent M. Clement Costers) sont renommés administrateurs.

M. Michel Jadot, Ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faiëncerie L1511 Luxembourg, est nommé administrateur.

La délégation de la gestion journalière est toujours confiée à M. Freddy Bracke.

M. Alexis Vermast a comme nouvelle adresse 29, rue Nicolas Margue L-4979 Fingig.

La société BDO Audit, R.C.S. Luxembourg B147570, ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, est nommée réviseur aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010107016/21.

(100120602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Defi3 Alpha Lux, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.348.

—  
*Rectificatif des comptes déposés le 02/08/2010 sous la référence L100118351*

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107034/12.

(100120414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---



**First Avenue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 83.894.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 juillet 2010*

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Pier Luigi Tomassi en date du 14 juillet 2010, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Madame Nathalie Mager en date du 14 juillet 2010, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Mariateresa Battaglia à compter du 14 juillet 2010, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Franca Di Mario à compter du 14 juillet 2010, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg qui acceptent. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010107400/21.

(100119994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.543.

—  
Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société MCP III Investment S.à r.l. tenues en date du 19 juillet 2010 que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant A à compter du 19 juillet 2010 pour une durée indéterminée:

Madame April Evans, né le 20 avril 1955 à Maryland, Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse 21 Rockwood Street, 02130 Boston, Massachusetts, aux Etats-Unis d'Amérique.

Monsieur Peter Stephen Laino, né le 07 avril 1964 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse 23, Gustrasse, 8700 Kusnacht, en Suisse.

2. Election du nouveau Gérant B à compter du 19 juillet 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Jack Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et ayant pour adresse 46A Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, au Luxembourg.

3. Manacor (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B9098 auprès du RCS du Luxembourg devient Gérant B à compter du 19 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2010107433/24.

(100120047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**IdB Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 49.429.

—  
*Rectificatif du document déposé au registre de commerce et des sociétés le 18 juin 2010 sous la référence L100087290*

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2010107111/12.

(100120531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Investeringer Danmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 100.035.

---

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010107113/12.

(100121323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Dossen Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 52.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.349.

---

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

Dossen Participations S.C.A., a partnership limited by shares established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147190,

here represented by Mr. Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on July 23, 2010.

The said proxy, which contains the resolutions to be passed hereafter, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Dossen Finance S.à r.l." (the Company), having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141349, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of August 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 25, 2008, n°2339, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Aloyse Biel, in replacement of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, of June 15, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is currently set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of forty thousand Euro (EUR 40.000,00) to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500,00) to fifty-two thousand and five hundred Euro (EUR 52.500,00) by the creation and issuance of forty thousand (40.000) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Dossen Participations S.C.A., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for the forty thousand (40.000) New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and fully pays them up in the amount of forty thousand Euro (EUR 40.000,00) by contribution in cash in the same amount.

The total amount of forty thousand Euro (EUR 40.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

IV. The sole shareholder resolves to fully restate the Company's bylaws as follows:

“ **Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company shall bear the name "Dossen Finance S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 52.500,00) represented by fifty-two thousand five hundred (52.500) shares of one Euro (EUR 1,00) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the distributions and boni in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of managers to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, always subject to and as agreed with the shareholder having pledged the shares, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present and/or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

**Art. 13.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In case of a plurality of shareholders, if all shareholders are present and/or represented, and declare themselves as being duly informed on the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2.000,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dossen Participations S.C.A. une société en commandite par actions constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147190, représentée par M. Grégoire Fraisse, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2010.

Laquelle procuration, qui contient les résolutions devant être actées ci-après, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Dossen Finance S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141349, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 septembre 2008, n°2339 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Aloyse Biel, en remplacement de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Eschsur-Alzette, en date du 15 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante mille Euro (EUR 40.000,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à cinquante-deux mille cinq cents Euro (EUR 52.500,00) par la création et l'émission de quarante mille (40 .000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociale existantes.

#### *Souscription - Libération*

Dossen Participations S.C.A., précitée, déclare souscrire les quarante mille (40 .000) Nouvelles Parts, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune et les libérer intégralement pour un montant de quarante mille Euro (EUR 40.000,00) par apport en numéraire d'un même montant.

Un montant de quarante mille Euro (EUR 40.000) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

IV. L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour qu'ils aient désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «Dossen Finance S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante-deux mille cinq cents Euro (EUR 52.500,00) représenté par cinquante-deux mille cinq cents (52.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des distributions et du boni, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux parts sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle lesdites parts sociales ont été nanties. Une telle personne peut, si et dans les limites convenues avec l'associé ayant constitué le nantissement des parts sociales, en outre exercer tous les droits dudit associé eu égard à la convocation d'une assemblée générale ou à l'adoption de résolutions, y inclus, par souci de clarté, le droit de demander au conseil de gérance de convoquer une assemblée générale des associés et de demander l'ajout de points à l'ordre du jour, de convoquer lui-même une telle assemblée générale et de proposer et d'adopter des résolutions par écrit. Tout accord régissant les droits susmentionnés entre un associé et un créancier gagiste porté à la connaissance de la Société doit être exécuté. Dès que le créancier gagiste a choisi d'exercer les droits susmentionnés, dans les conditions convenues avec l'associé ayant constitué le nantissement, toute décision ne sera valablement que si adoptée conformément aux dispositions ci-dessus.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les gérants sont présents et/ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.



Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

En cas de pluralité d'associés, si tous les associés sont présents et/ou représentés, et se déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: G. FRAISSE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33435. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010109142/300.

(100123404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

---

#### **Investrand Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Investrand Investments I S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010107114/11.

(100120797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Investrand Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Investrand Investment II S.à r.l.*

United International Management s.A.

Référence de publication: 2010107115/11.

(100120894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**IMMO VANSTAR Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.658.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/08/2010.

Référence de publication: 2010107117/11.

(100121385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Good Luck Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.901.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 juillet 2010*

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Pier Luigi Tomassi en date du 14 juillet 2010, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Madame Nathalie Mager en date du 14 juillet 2010, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Mariateresa Battaglia à compter du 14 juillet 2010, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Franca Di Mario à compter du 14 juillet 2010, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg qui acceptent. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010107408/21.

(100119995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**Imtex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107119/9.

(100120988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Incovest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Incovest S.A.).**

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 60.703.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 05 août 2010.

Référence de publication: 2010107121/11.

(100121418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

**Agence Générale Deckenbrunnen Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 23, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 153.548.

L'an deux mil dix, le vingt et un juin

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel DECKENBRUNNEN, agent général d'assurances, né à Wiltz, le 07 février 1961, demeurant à L-9993 Weiswampach, 11, cité Steen,

2.- Madame Claudine MILLANG, employée privée, née à Wiltz, le 25 octobre 1961, demeurant à L-9993 Weiswampach, 11, Cité Steen,

laquelle est ici représentée par Monsieur Michel DECKENBRUNNEN, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Diekirch, le 21 juin 2010, laquelle après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée.

lesquels comparants, présent ou représentés, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée "AGENCE GENERALE DECKENBRUNNEN Sàrl" a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, en date du 27 avril 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 153.548,- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "AGENCE GENERALE DECKENBRUNNEN Sàrl" avec siège social à L-9010 Ettelbruck, 23, rue de Bastogne.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

Les associés décident de modifier l'article 4 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées..

Elle pourra de façon générale faire toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement."

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Deckenbrunnen, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 juin 2010 - WIL/2010/569 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 27 juillet 2010.

Anja HOLTZ

Référence de publication: 2010107357/45.

(100119998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**ING LPFE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.197.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010107123/10.

(100121440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**A+ Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3332 Fennange, 10, rue des Alouettes.

R.C.S. Luxembourg B 154.807.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le trois août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

- 1.- Monsieur Olivier TRINE, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach, 11, rue de la Sapinière.
- 2.- Monsieur Jean-Marie PIQUARD, informaticien, demeurant à L-3332 Fennange, 10, rue des Alouettes.
- 3.- La société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:
  - Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
  - Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent vouloir constituer et dont ils ont arrêté, les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de A+ CONSULTING S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Fennange.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la consultance dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (IT), l'achat et la vente de marchandises ainsi que le commerce en général.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31.-) par action.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

### Administration - Surveillance

**Art. 8.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 13.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 14.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 15.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 16.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des Bénéfices

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 21.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 23.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.



### Souscription et Libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Olivier TRINE, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach, 11, rue de la Sapinière, quatre-vingt actions . . . . .	80
2.- Monsieur Jean-Marie PIQUARD, informaticien, demeurant à L-3332 Fennange, 10, rue des Alouettes, cinq cent vingt actions . . . . .	520
3.- La société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671, quatre cents actions . . . . .	400
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

### Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

### Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Olivier TRINE, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach, 11, rue de la Sapinière.
- Monsieur Jean-Marie PIQUARD, informaticien, demeurant à L-3332 Fennange, 10, rue des Alouettes.
- Monsieur Serge BEHM, directeur général, demeurant à L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch, Westside Village.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2015.

4) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société, Monsieur Jean-Marie PIQUARD, prénommé, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2015, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

5) Le siège social est fixé à L-3332 Fennange, 10, rue des Alouettes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. TRINE, J.-M. PIQUARD, J.-P. FRANK, M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 août 2010. Relation: ECH/2010/1112. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 août 2010.

Référence de publication: 2010109069/195.

(100123855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

**Inter Cuisine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 47.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Foetz, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010107124/10.

(100121229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

**Interpal Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.363.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107125/9.

(100120962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

**Interpal Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.363.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107126/9.

(100121241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

**Investors Guild S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107127/9.

(100120989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

**Euronav Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 51.212.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue au siège social en date du 18 juin 2010*

- L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de renouveler le mandat de KPMG Audit, G.D. Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises pour 1 année jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2011.

- L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de renouveler les mandats de M. Marc Saverys, Ludwig Criel, Patrick Rodgers, Alexander Staring, Hugo De Stoop, Egied Verbeeck pour 2 années jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2010.

EURONAV LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010107396/17.

(100120315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

**Iris St Michael S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 51.556.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société  
Un mandataire

Référence de publication: 2010107128/12.

(100121086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Juliet's Bakehouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 5.275.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 85.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010107130/11.

(100121324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Jorissa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 45.704.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010107131/10.

(100120990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Multistar Fund Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 143.587.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2010 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2010, LAC/2010/30547.

Que:

- la Société a été mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat,
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 2, Place de Metz.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Pour extrait conforme  
Joëlle BADEN  
Notaire

Référence de publication: 2010107439/21.

(100120439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**Kléber Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 129.391.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010107133/10.

(100121232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Kolff Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 115.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Kolff Investments I S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010107134/11.

(100121284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Kolff Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 115.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Kolff Investments II S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010107135/11.

(100121351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Karisthma Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 137.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107136/9.

(100121120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 8.916.

*Désignations d'administrateurs intervenues lors et à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2010*

1. A l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2010 sont venus à expiration les mandats de la totalité des quinze (15) administrateurs en fonction, à savoir:

- 1) Monsieur Marc Hoffmann, Président
- 2) Monsieur Pierre Gramegna
- 3) Monsieur Max Nilles
- 4) Monsieur Adrien Ney
- 5) Monsieur Jean-Claude Finck
- 6) Monsieur Alain Georges
- 7) Monsieur Frank Reimen

- 8) Madame Françoise Thoma
- 9) Monsieur Jean-Claude Knebler
- 10) La Société Nationale De Crédit et d'Investissement
- 11) Madame Astrid Mosel-Kneip
- 12) Monsieur George Karambilas
- 13) Monsieur Fred Lopes Da Silva
- 14) Monsieur David Massaro
- 15) Monsieur Pierre-Olivier Edouard

2. L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2010 a renouvelé les mandats des dix (10) personnes suivantes, pour la durée d'un (1) an de sorte que leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

1) Monsieur Marc Hoffmann, Président du Comité de Direction de la Compagnie de Banque Privée, demeurant à 2, Lembierg, L-8531 Ell;

2) Monsieur Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce Luxembourg, demeurant à 6, rue Emile Eischen, L-4107 Esch-sur-Alzette;

3) Monsieur Max Nilles, Attaché de Gouvernement, Ministère des Transports, demeurant à 55, rue Schetzel, L-2518 Luxembourg;

4) Monsieur Adrien Ney, Directeur du Comité de Direction, Directeur Général de Luxair S.A., demeurant à 19, rue Kuelscheier, L-6211 Consdorf;

5) Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur général et président du comité de direction de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, demeurant à 3, rue du Soleil, L-3899 Foetz;

6) Monsieur Alain Georges, Président de BIP Investment Partners S.A., demeurant à 72A, rue des Eglantiers, L-1457 Luxembourg;

7) Monsieur Frank Reimen, Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 13, rue Joseph Wester, L-4349 Esch-sur-Alzette;

8) Madame Françoise Thoma, Directeur Membre du Comité de Direction de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, 17, boulevard Marcel Cahen, L-1311 Luxembourg;

9) Monsieur Jean-Claude Knebler, Secrétaire de Légation 1<sup>er</sup> en rang, Ministère de l'Économie et du Commerce Extérieur, 19-21, rue de Cessange, L-3347 Leudelange;

10) La Société Nationale De Crédit et d'Investissement, établissement public, avec siège social à Luxembourg, 7, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2010 a renouvelé les mandats des cinq (5) personnes suivantes jusqu'au 14 septembre 2010.

1) Madame Astrid Mosel-Kneip, Permanent Staff Représentative, Cargolux Airlines International S.A., 13, rue Helzerbierg, L-8398 Roodt/Septfontaines;

2) Monsieur George Karambilas, Captain, Cargolux Airlines International S.A., 161, bld Charles Simonis, L-2539 Luxembourg;

3) Monsieur Fred Lopes Da Silva, Sr Technician, Cargolux Airlines International S.A., 2, rue Marcel Schintgen, L-4889 Lamadeleine;

4) Monsieur David Massaro, Sr Supervisor Material Repairs, Cargolux Airlines International S.A., 12, rue Am Pesch, L-8067 Bertrange;

5) Monsieur Pierre-Olivier Edouard, Sr First Officer, Cargolux Airlines International S.A., 1, rue Bernard de Trévières, F-34250 Palavas Les Flots.

3. La société KPMG Audit SARL est confirmée comme réviseur de comptes de l'entreprise pour une période d'un an. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Pour extrait conforme

Roger Kolbet

Head of Accounting & Taxation

Un mandataire

Référence de publication: 2010107377/67.

(100120444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**LeClair S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 67.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010107142/10.

(100121326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**Kraton Polymers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 145.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010107139/9.

(100121303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

**MSREF Turque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.351.525,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.220.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Morgan Stanley Real Estate Fund V International-T L.P., a limited partnership, governed by the laws of Delaware, United States of America, with registered office at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America;

Morgan Stanley Real Estate Fund V Special International L.P., a limited partnership, governed by the laws of Delaware, United States of America, with registered office at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America;

Morgan Stanley Real Estate Investors V International L.P., a limited partnership, governed by the laws of Delaware, United States of America, with registered office at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America;

MSREF V TE Holding L.P., a limited partnership, governed by the laws Cayman Islands, with registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Cayman Islands;

BRISANTS 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 23 Avenue de la Porte-Neuve, L- 2227 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 118534;

all represented by Mrs. Jennifer CHRIST, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of five proxies given in Luxembourg, and New York on July 6<sup>th</sup> and July 8<sup>th</sup>, 2010, which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith;

being all the members of MSREF Turque S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 117220, incorporated pursuant to the deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on June 2<sup>nd</sup> 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 21<sup>st</sup> 2006, number 1586. The articles have been amended for the last time pursuant to the deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on September 12<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 24<sup>th</sup>, 2008, number 2602 (the "Company").

The appearing parties, representing the whole corporate capital, then deliberate upon the following agenda:



*Agenda:*

1. Increase of the share capital by three hundred seventy million five hundred seventy-eight thousand one hundred Euro (EUR 370,578,100.-) to bring it from its present amount of six million three hundred fifty-one thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 6,351,525.-) represented by two hundred twenty-eight thousand six hundred thirty-three (228,633) A shares and twenty-five thousand four hundred twenty-eight (25,428) B shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, up to an amount of three hundred seventy-six million nine hundred twenty-nine thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 376,929,625.-) by the issue of fourteen million eight hundred twenty-three thousand one hundred twenty-four (14,823,124) new A shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, paid up in kind;

2. Decrease of the share capital by an amount of three hundred seventy million five hundred seventy-eight thousand one hundred Euro (EUR 370,578,100.-) to bring it from its new amount of three hundred seventy-six million nine hundred twenty-nine thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 376,929,625.-) represented by fifteen million fifty-one thousand seven hundred fifty-seven (15,051,757) A shares and twenty-five thousand four hundred twenty-eight (25,428) B shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each down to six million three hundred fifty-one thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 6,351,525.-) through the cancellation of the fourteen million eight hundred twenty-three thousand one hundred twenty-four (14,823,124) newly issued A shares by reduction of the Company's loss brought forward and allocation to the Company's share premium; and,

3. Miscellaneous.

and have taken the following resolutions:

*First resolution*

The members decide to increase the subscribed share capital of the Company by three hundred seventy million five hundred seventy-eight thousand one hundred Euro (EUR 370,578,100.-) to bring it from its present amount of six million three hundred fifty-one thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 6,351,525.-) represented by two hundred twenty-eight thousand six hundred thirty-three (228,633) A shares and twenty-five thousand four hundred twenty-eight (25,428) B shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, up to an amount of three hundred seventy-six million nine hundred twenty-nine thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 376,929,625.-) by the issue of fourteen million eight hundred twenty-three thousand one hundred twenty-four (14,823,124) new A shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each

Thereupon Morgan Stanley Real Estate Fund V International-T L.P., represented by Mrs. Jennifer CHRIST, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy declared to subscribe for six million two hundred forty-five thousand five hundred and four (6,245,504) A shares, and to have fully paid up such shares through a contribution in kind consisting of a claim held by it against the Company of an amount of one hundred fifty-six million one hundred thirty-seven thousand six hundred Euro (EUR 156,137,600.-), all of which shall be allocated to the share capital;

Morgan Stanley Real Estate Fund V Special International L.P., represented by Mrs. Jennifer CHRIST, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy declared to subscribe for one million eight hundred sixty-four thousand eight hundred forty-seven (1,864,847) A shares, and to have fully paid up such shares through a contribution in kind consisting of a claim held by it against the Company of an amount of forty-six million six hundred twentyone thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 46,621,175.-), all of which shall be allocated to the share capital;

Morgan Stanley Real Estate Investors V International L.P., represented by Mrs Jennifer CHRIST, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy declared to subscribe for one million three hundred two thousand three hundred seventy-eight (1,302,378) A shares, and to have fully paid up such shares through a contribution in kind consisting of a claim held by it against the Company of an amount of thirty two million five hundred fifty-nine thousand four hundred fifty Euro (EUR 32,559,450.-), all of which shall be allocated to the share capital;

MSREF V TE Holding L.P., represented by Mrs Jennifer CHRIST, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy declared to subscribe for five million three hundred eighty-six thousand four hundred fifty-three (5,386,453) A shares, and to have fully paid up such shares through a contribution in kind consisting of a claim held by it against the Company of an amount of one hundred thirty-four million six hundred sixty-one thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 134,661,325.-), all of which shall be allocated to the share capital;

BRISANTS 2 S.à r.l., represented by Mrs Jennifer CHRIST, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy declared to subscribe for twenty-three thousand nine hundred forty-two (23,942) A shares, and to have fully paid up such shares through a contribution in kind consisting of a claim held by it against the Company of an amount of five hundred ninety-eight thousand five hundred fifty Euro (EUR 598,550.-), all of which shall be allocated to the share capital.

The proof of the value of all the contribution in kind is given to the undersigned notary by virtue of a statement of contribution value drawn up by the managers of the Company and dated July 19<sup>th</sup>, 2010.

*Second resolution*

In order to line the share capital up with the available assets, the members decide to decrease the subscribed share capital of the Company by three hundred seventy million five hundred seventy-eight thousand one hundred Euro (EUR 370,578,100.-) to bring it from its new amount of three hundred seventy-six million nine hundred twenty-nine thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 376,929,625.-) represented by fifteen million fifty-one thousand seven hundred fifty-

seven (15,051,757) A shares and twenty-five thousand four hundred twenty-eight (25,428) B shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each down to six million three hundred fifty-one thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 6,351,525.-) through (i) the cancellation of the loss brought forward of three hundred seventy million five hundred seventy-eight thousand ninety-six Euro (EUR 370,578,096.-) and (ii) the allocation of four Euro (EUR 4.-) to the Company's share premium..

The fourteen million eight hundred twenty-three thousand one hundred twenty-four (14,823,124) A shares issued and subscribed as detailed in the first resolution are consequently cancelled.

#### *Estimation of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at seven thousand one hundred Euro (EUR 7,100.-).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Morgan Stanley Real Estate Fund V International-T L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis;

Morgan Stanley Real Estate Fund V Special International L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis;

Morgan Stanley Real Estate Investors V International L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis;

MSREF V TE Holding L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois d'Îles Caïmanes, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Îles Caïmanes;

BRISANTS 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 23 Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118534;

dûment représentées par Mademoiselle Jennifer CHRIST, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données le 6 et le 8 juillet 2010 à Luxembourg et New-York,

les procurations précitées signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire susnommé resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

étant les associés de MSREF Turque S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 64, avenue de la liberté, L- 1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117220, constituée suivant acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire demeurant à Luxembourg, le 2 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 août 2006, numéro 1586, les statuts ayant depuis été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire demeurant à Luxembourg, le 12 septembre 2008 9, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 octobre 2008, numéro 2602 (ci-après la «Société»).

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont délibéré sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de trois cent soixante-dix millions cinq cent soixante-dix-huit mille cent Euros (EUR 370.578.100.-) pour porter son montant actuel de six millions trois cent cinquante et un mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 6.351.525.-) représenté par deux cent vingt-huit mille six cent trente-trois (228.633) parts sociales de classe A et par vingt-cinq mille quatre cent vingt-huit (25.428) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, à un montant de trois cent soixante-seize millions neuf cent vingt-neuf mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 376.929.625.-) par l'émission de quatorze millions huit cent vingt-trois mille cent vingt-quatre

(14.823.124) nouvelles parts sociales de classe A, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) contre un paiement en nature;

2. Réduction du capital social d'un montant de trois cent soixante-dix millions cinq cent soixante-dix-huit mille cent Euros (EUR 370.578.100,-) pour porter son montant actuel de trois cent soixante-seize millions neuf cent vingt-neuf mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 376.929.625,-) représenté par quinze millions cinquante et un mille sept cent cinquante-sept (15.051.757) parts sociales de classe A et par vingt-cinq mille quatre cent vingt-huit (25.428) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de six millions trois cent cinquante et un mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 6.351.525,-) par l'annulation des quatorze millions huit cent vingt-trois mille cent vingt quatre (14.823.124) parts sociales de classe A nouvellement émises, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) par réduction des pertes reportées de la Société et allocation à la prime d'émission de la Société; et,

3. Divers.

et ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la société de trois cent soixante-dix millions cinq cent soixante-dix-huit mille cent Euros (EUR 370.578.100,-) pour porter son montant actuel de six millions trois cent cinquante et un mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 6.351.525,-) représenté par deux cent vingt-huit mille six cent trente-trois (228.633) parts sociales de classe A et par vingt-cinq mille quatre cent vingt-huit (25.428) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de trois cent soixante-seize millions neuf cent vingt-neuf mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 376.929.625,-) par l'émission de quatorze millions huit cent vingt-trois mille cent vingt-quatre (14.823.124) nouvelles parts sociales de classe A, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-).

Ensuite Morgan Stanley Real Estate Fund V International-T L.P., prédésignée, représentée par Mademoiselle Jennifer CHRIST, prénommé(e), en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire à six millions deux cent quarante-cinq mille cinq cent quatre (6.245.504) parts sociales de classe A et libérer intégralement le montant de ces parts sous la forme d'un apport en nature consistant en une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société d'un montant de cent cinquante-six millions cent trente-sept mille six cents Euros (EUR 156.137.600,-), dont la totalité est allouée au capital social de la Société;

Morgan Stanley Real Estate Fund V Special International L.P., prédésignée, représentée par Mademoiselle Jennifer CHRIST, prénommé(e), en vertu de la procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire à un million huit cent soixante-quatre mille huit cent quarante-sept (1.864.847) parts sociales de classe A et libérer intégralement le montant de ces parts sous la forme d'un apport en nature consistant en une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société d'un montant de quarante-six millions six cent vingt et un mille cent soixante-quinze Euros (EUR 46.621.175,-), dont la totalité est allouée au capital social de la Société;

Morgan Stanley Real Estate Investors V International L.P., prédésignée, représentée par Mademoiselle Jennifer CHRIST, prénommé(e), en vertu de la procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire à un million trois cents deux mille trois cents soixante-dix-huit (1.302.378) parts sociales de classe A et libérer intégralement le montant de ces parts sous la forme d'un apport en nature consistant en une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société d'un montant de trente-deux millions cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent cinquante Euros (EUR 32.559.450,-), dont la totalité est allouée au capital social de la Société;

MSREF V TE Holding L.P., prédésignée, représentée par Mademoiselle Jennifer CHRIST, prénommé(e), en vertu de la procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire à cinq millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante-trois (5.386.453) parts sociales de classe A et libérer intégralement le montant de ces parts sous la forme d'un apport en nature consistant en une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société d'un montant de cent trente-quatre millions six cent soixante et un mille trois cents vingt-cinq Euros (EUR 134.661.325,-), dont la totalité est allouée au capital social de la Société; et,

BRISANTS 2 S.à r.l., prédésignée, représentée par Mademoiselle Jennifer CHRIST, prénommé(e), en vertu de la procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire à vingt-trois mille neuf cent quarante-deux (23.942) parts sociales de classe A et libérer intégralement le montant de ces parts sous la forme d'un apport en nature consistant en une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante Euros (EUR 598.550,-), dont la totalité est allouée au capital social de la Société.

La preuve de la valorisation des apports en nature est ici présentée au notaire soussigné en vertu d'une déclaration de valeur de contribution établie par les gérants de la Société en date du 19 juillet 2010.

#### *Deuxième résolution*

Afin d'aligner le capital social sur les actifs disponibles de la Société, les associés décident de réduire le capital social souscrit de la Société de trois cent soixante-dix millions cinq cent soixante-dix-huit mille cent Euros (EUR 370.578.100,-) pour porter son montant actuel de trois cent soixante-seize millions neuf cent vingt-neuf mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 376.929.625,-) représenté par quinze millions cinquante et un mille sept cent cinquante-sept (15.051.757) parts

sociales de classe A et par vingt-cinq mille quatre cent vingt-huit (25.428) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de six millions trois cent cinquante et un mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 6.351.525,-) par (i) apurement des pertes reportées d'un montant de trois cent soixante-dix millions cinq cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-seize Euros (EUR 370.578.096,-) et (ii) allocation de quatre Euros (EUR 4,-) à la prime d'émission de la Société.

Les quatorze millions huit cent vingt-trois mille cent vingt-quatre (14.823.124) parts sociales de classe A nouvellement émises et souscrites comme décrit à la première résolution sont dès lors annulées.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de sept mille cent Euros (EUR 7.100.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Christ et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 août 2010. Relation: LAC/2010/34241. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010107175/232.

(100121239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

#### **Les Combes Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010107149/10.

(100121325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

#### **LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010107151/10.

(100120969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---

#### **LSF6 Lux Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.059.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010107153/10.

(100121348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---